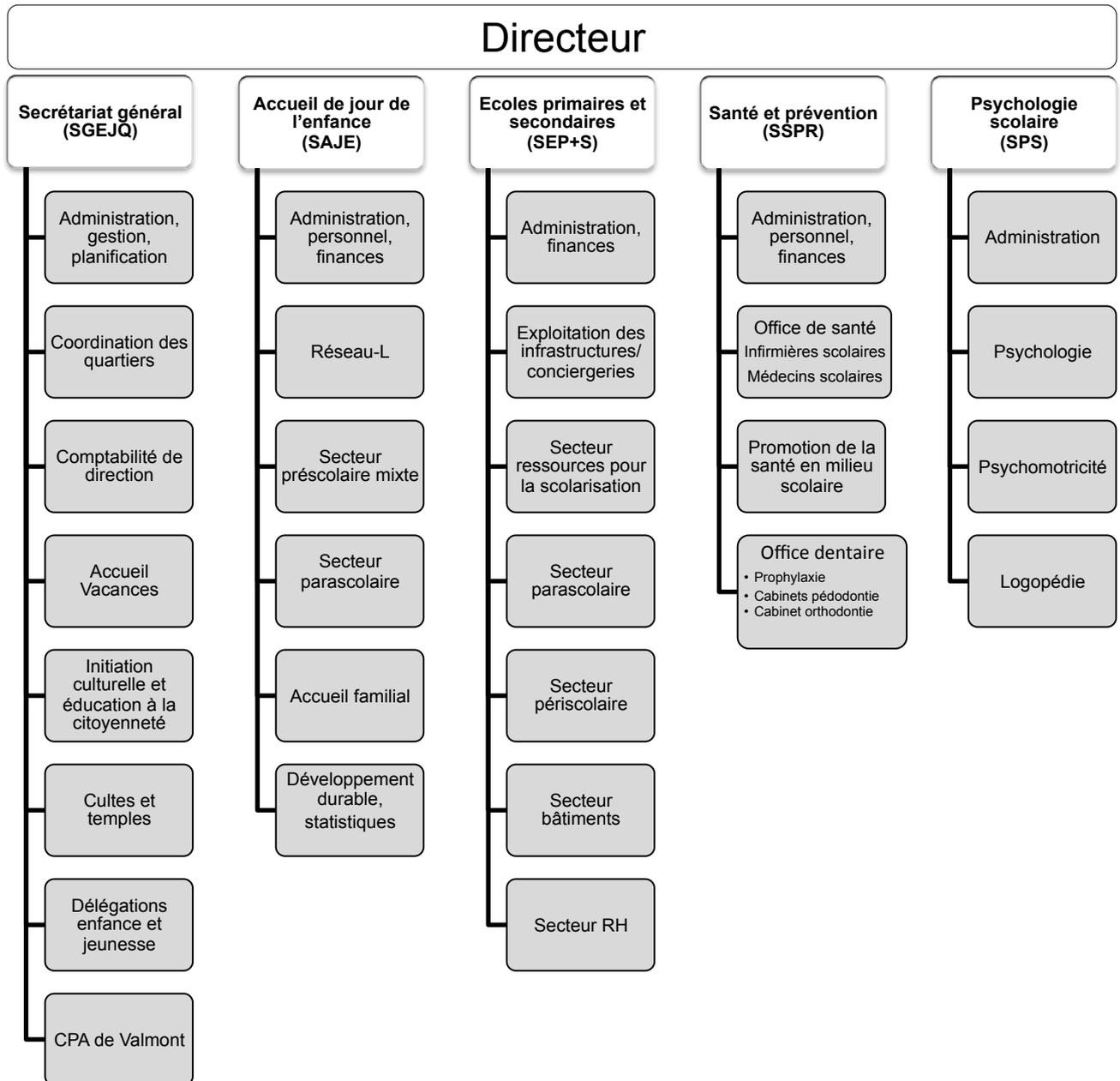


Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers



Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ)

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SGEJQ)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville
- coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à EJQ
- conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient à EJQ
- appuyer les autorités dans leur définition de la politique de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, et assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités
- collaborer avec les autres services d'EJQ et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention

Le SGEJQ offre des prestations internes à la Direction et des prestations externes dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa Direction et dans ses décisions politiques. Au cours de l'année 2016, le Service a présenté à la Municipalité des propositions de réponses à des initiatives parlementaires, dont quelques-unes sont présentées ci-dessous.

La nouvelle législature et la réorganisation des directions ont modifié la structure de l'ancienne Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Les tâches de comptabilité et de soutien au directeur ont été nouvellement réparties. Deux collaboratrices de la comptabilité, ainsi que l'assistante du directeur et son apprentie, ont rejoint la nouvelle Direction des sports et de la cohésion sociale tandis qu'une autre assistante de direction a repris la place laissée vacante au secrétariat de direction.

La nouvelle Direction prend le nom de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers. Le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) qui exerçait également, jusqu'au 30 juin 2016, la fonction de secrétariat général a changé de nom et s'appelle dorénavant Secrétariat général Enfance, jeunesse et quartiers (SGEJQ). L'accent mis sur les quartiers permet le regroupement, au sein du Secrétariat général, des prestations aux quartiers anciennement développées et soutenues par le SJL. Le Secrétariat général se dote ainsi d'un nouveau domaine d'activités mis en évidence sous le nom de *coordination des quartiers*. Deux nouvelles prestations aux quartiers rejoignent le Secrétariat général: les contrats de quartiers et la caravane des quartiers.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.66	5.61	5.66	5.61
Centre adolescents de Valmont	25.10	22.10	25.10	22.70
Comptabilité EJQ	8.30	8.30	8.10	8.10
Contrats de quartiers	1.10	1.10	1.10	1.10
Cultes et temples	9.40	8.53	9.40	8.65
Direction EJQ	19.20	18.95	19.00	20.20
Domaine vacances	26.37	25.37	25.48	26.57
Total service	95.13	89.96	93.84	92.93

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	- 1.29

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	9	5.61	9	5.61
Centre adolescents de Valmont	25	22.10	25	22.70
Comptabilité EJQ	10	8.30	10	8.10
Contrats de quartiers	2	1.10	2	1.10
Cultes et temples	26	8.53	29	8.65
Direction EJQ	26	18.95	27	20.20
Domaine vacances	34	25.37	34	26.57
Total service	132	89.96	136	92.93

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Direction EJQ	1		1	
Total service	1		1	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	Nombre de mouvement(s)	14

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	7
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	4
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	14

Personnel fixe

Le SGEJQ a repourvu 13 postes fixes, représentant une rotation du personnel de quelque 7%. Le SGEJQ continue à servir de tremplin aux jeunes professionnels, en offrant une première expérience professionnelle de plusieurs années.

Apprenti-e-s

Deux apprentis de commerce ont réussi leur deuxième année et continuent leur cursus en troisième année d'apprentissage, une au domaine accueil vacances et l'autre dans la nouvelle Direction des sports et de la cohésion sociale.

Répartition hommes/femmes

Le SGEJQ compte 58% de femmes et 42% d'hommes.

Fonctions encadrantes

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadres est la suivante : 44% de femmes (8) et 56% d'hommes (10).

POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL**Formation continue et formation en emploi**

En 2016, 54 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 115 jours de formation. Dix-sept collaborateurs/trices sont engagés dans une formation en emploi telle que praticien-ne formateur/trice, éducateur/trice ES ou HES, certification en gestion RH, synergologie, CAS en gestion d'équipe et Sawi.

Dans la mesure du possible, le SGEJQ soutient les collaborateurs/trices dans leur demande de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Stagiaires

Le SGEJQ a accueilli 11 stagiaires: 6 au centre pour adolescents de Valmont (CPA), 2 au centre à la montagne du Planemard, 1 à la délégation à la jeunesse et 2 à la délégation à l'enfance. Les filières suivies se déclinaient comme suit : 6 stagiaires en cours HES, 3 stagiaires préalables HES et 2 stagiaires universitaires.

Civilistes

Deux personnes ont pu bénéficier de cette mesure au sein du SGEJQ dans le domaine de l'éducation.

PERSONNEL AUXILIAIRE ENGAGÉ

En 2016, le SGEJQ a fait appel à 290 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines suivants :

- Administration : 10% ;
- Accueil vacances : 50% ;
- Cultes et temples : 16% ;
- Délégation à la jeunesse : 17% ;
- CPA de Valmont : 7%.

Cinq stagiaires non rémunérés ont pu suivre un stage de quelques jours à l'administration du SGEJQ.

ADMINISTRATION – GESTION – PLANIFICATION

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur d'EJQ, l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la Direction et les chefs de service de la Direction.

Nombre de séances : 15 (2015 : 18).

La CCS est le principal instrument de coordination de la Direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services, ou des relations transversales avec d'autres directions.

En fonction des thèmes d'actualité ou des projets en cours, la CCS reçoit parfois la visite d'autres services de l'administration ou d'instances extérieures, afin d'échanger des informations. C'est ainsi qu'en 2016 elle a accueilli :

- Mme Nicole Graber, sous-commissaire de la Commission permanente de gestion ;
- M. Xavier Michellod, premier conseiller juridique de la Municipalité.

Institutions subventionnées

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

En 2016, la FASL a révisé ses statuts et a présenté des modifications à la Municipalité. Cette dernière a profité de ce toilettage pour proposer à la FASL une réflexion de fond sur le fonctionnement des organes dirigeants de la Fondation. La FASL s'est engagée à travailler sur ses organes dirigeants au terme de la signature de la convention pour les années futures.

Dès la fin de l'été 2016, la FASL et les services communaux en charge ont travaillé sur le renouvellement de la convention de subventionnement pour l'année 2017 et particulièrement sur la définition des indicateurs d'évaluation de l'atteinte des objectifs. Le renouvellement de la convention n'ayant pas abouti pour la fin de l'année, elle a été signée en 2017 avec effet rétroactif.

Suite à la réorganisation des directions, à la volonté municipale de mettre un accent particulier sur la politique de quartier, ainsi qu'aux remarques du contrôle communal des finances sur la gestion et l'organisation structurelle de la FASL, le SGEJQ a élaboré un appel d'offres à l'intention d'instituts d'évaluation pour entreprendre, en 2017, un audit de performance de la FASL.

Madame Valérie Risse, membre du conseil de fondation et du comité, en raison de la fin de ses mandats électifs et pour des raisons professionnelles, a donné sa démission au 31 décembre 2016. La Municipalité, qui l'avait nommée comme membre représentant les milieux intéressés de l'animation socioculturelle, a pris acte de sa démission. Elle a nommé Mme Véronique Beetschen, ancienne membre du conseil de la Maison de quartier de la Pontaise et fondatrice de beetschen communication, pour la remplacer au 1^{er} janvier 2017.

Conseil des jeunes (CDJ)

Le SGEJQ, par sa délégation à la jeunesse, a accompagné les jeunes du conseil dans leurs différentes activités, lors des assemblées générales mensuelles à la salle du Conseil communal ou dans les différentes commissions qui ont réalisé de nombreux projets, comme par exemple :

- l'exposition « Les 5 ans du Conseil des jeunes », du 27 avril au 7 mai, au Forum de l'Hôtel de Ville ;
- le « Gala des 18 ans », le 1^{er} octobre, au Capitole, une soirée pour tous/tes les Lausannois-es qui atteignent leur majorité, avec des spectacles des humoristes Thomas Wiesel et Anthony Kavanagh ;

- le « Prix jeunesse 2016 », le 9 décembre, à la salle Paderewski du Casino de Montbenon, qui récompense des jeunes actifs dans de nombreux secteurs.

Comme demandé lors de sa création, une évaluation du CDJ a été réalisée par la HEP-EESP et mise à disposition du Conseil communal le 30 juin. Face à certaines demandes, les membres du conseil ont décidé de prendre des mesures pour améliorer son fonctionnement et sa visibilité. Parmi celles-ci, il y a :

- la refonte du site internet www.cdjl.ch, en le rendant *responsive* (adaptable à tous les écrans);
- l'amélioration du recrutement de nouveaux membres avec un accent particulier mis sur le genre avec, par exemple la tenue, pour la première fois, d'un stand lors du salon des métiers, une nouvelle campagne qui sera présentée en 2017 et une présence encore plus active sur les réseaux sociaux;
- renforcer les liens entre le CDJ et les autorités de la Ville et du Canton.

Autres institutions

Le SGEJQ subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Ville de Lausanne. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Aussi, nous renonçons à publier un extrait de ces rapports.

Campagne de prévention « Ecran total »

Dans le cadre de ses actions de prévention, le SGEJQ a souhaité mieux appréhender le phénomène de la consommation des écrans. Sous la houlette d'un comité de pilotage, différentes actions ont été proposées, en août et septembre, aux jeunes et à leurs parents, aux enseignant-e-s ainsi qu'aux professionnelles de l'éducation afin de les accompagner dans l'optimisation du bon usage de ces outils.

Intitulée « Ecran total », cette action de prévention, destinée prioritairement aux 6-10 ans et à leurs familles, était composée de plusieurs actions : un concours grand public de clip vidéo « Ma vie Mon écran », un week-end de sensibilisation et de prévention au théâtre de l'Arsenic les 10 et 11 septembre, une plateforme d'informations sur le site de la Ville, ainsi que la création d'un fonds de soutien pour des interventions en matière de comportement problématique des enfants et des jeunes face à l'usage des écrans. www.lausanne.ch/ecrantotal.

Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises

Le montant initial de CHF 30'000.- attribué aux ludothèques lausannoises a été utilisé pour une grande partie au renouvellement des jeux (à hauteur du 10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et pour la formation des bénévoles des ludothèques lausannoises. CHF 10'000.- ont été attribués à l'organisation d'une grande fête du jeu « Lausanne joue ».

En 2016, les ludothèques Pinocchio et La Cigale et la Fourmi fêtaient respectivement leurs 40 ans et 20 ans d'existence. Pour célébrer ces anniversaires, deux projets ont permis d'accroître leur visibilité auprès des familles et du grand public :

- *exposition au Forum de l'Hôtel de Ville*
« A la découverte des ludothèques lausannoises » a permis au grand public de découvrir ou redécouvrir leurs activités et leurs projets;
- *Lausanne joue*
Le week-end des 20 et 21 février 2016 a réuni plus de 2'500 joueurs et curieux. Les visiteurs ont pu s'initier en famille à des jeux de plateaux, de stratégie et de construction grandeur nature.
Au vu du succès rencontré, cette manifestation aura lieu les deux prochaines années au Casino de Montbenon.

La ludothèque Pinocchio a dû quitter ses locaux, à l'Ecole Catholique du Valentin, fin 2015. Une solution temporaire a été trouvée dans des locaux de la Ville se situant à la place de la Palud 7. A l'horizon 2020, la ludothèque rejoindra la future Maison du livre et du patrimoine.

Fonds d'aide à la formation post-obligatoire

Créé en 2006, à la suite du regroupement d'anciens fonds d'apprentissage (Fiaux, Bippert et Dussieur), ce fonds permet d'intervenir de manière complémentaire à la prise en charge d'une formation post-obligatoire : financement de l'écolage, achat de livres, frais d'hébergement lors de stages pratiques, etc. En 2016, le comité du fonds a accédé à six demandes.

Jeux internationaux des écoliers (JIE)

Cette manifestation sportive et culturelle d'envergure, dont le comité est soutenu par le Comité International Olympique (CIO), a lieu chaque année dans une ville différente en été et tous les deux ans en hiver.

Du 9 au 16 janvier, une délégation composée de 12 élèves âgés de 12 à 15 ans a participé aux Jeux d'hiver à Innsbruck en ski alpin, ski freestyle, snowboard et patinage artistique.

Du 5 au 17 juillet, une deuxième délégation, composée de 20 élèves, a vécu une expérience exceptionnelle en participant aux 50^{es} Jeux d'été (athlétisme, natation, volleyball) à New Taipei City, à Taïwan. La délégation lausannoise a profité de ce voyage lointain pour découvrir aussi la culture, l'histoire et la nature de l'île de Taïwan.

Le 14 décembre 2016, le président du Conseil communal a remis, lors d'une cérémonie officielle, les diplômes de participation signés par le CIO aux élèves.

Dès le 1^{er} juillet 2016, l'administration et la coordination des JIE pour la Ville de Lausanne ont rejoint le Service des sports, tout en conservant un partenariat avec le SGEJQ.

COORDINATION DES QUARTIERS

Maisons de quartier

En janvier 2016, les travaux de réaffectation et de transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier ont débuté. La commission de construction s'est réunie sept fois. Par ailleurs, elle a fait des réunions spécifiques sur les futures couleurs de la Maison de quartier et sur l'aménagement intérieur en lien avec des requêtes des monuments historiques. En parallèle, les habitants des quartiers se sont engagés pour le choix du mobilier et la recherche de financement quant à son acquisition. Ils se sont aussi préoccupés des alentours de la future Maison de quartier et ont sollicité le SPADOM pour connaître ses intentions en matière de réfection du parc du Désert. La commission des futurs utilisateurs s'est réunie deux fois et le forum des habitants s'est déroulé le 13 février 2016.

L'année 2016 a vu aussi le démarrage de la démarche participative quant à la construction de la future Maison de quartier aux Plaines-du-Loup et du parc attenant. Le SGEJQ a travaillé en partenariat étroit avec la cellule Métamorphose et a sollicité, pour le soutenir dans la conduite et la mise en œuvre de la démarche, l'Association écoquartier, un représentant de Tarif de groupe, ainsi que les professionnels du centre socioculturel des Bossons-Plaines-du-Loup. Un collectif d'habitants futurs et actuels concernés par cette future Maison de quartier s'est créé. Il a déterminé les besoins et les attentes des habitants actuels et futurs des quartiers (Bossons, Bois-Gentil, Cassinette, Plaines-du-Loup, Casernes, etc.) à travers des ateliers ouverts aux habitants en septembre et a fait des propositions quant au futur programme de la Maison de quartier et du parc attenant. Le collectif a rendu ses propositions et conclusions sur les orientations du cahier des charges aux habitants avec l'appui des services de la Ville, le 18 novembre 2016.

Terrain d'aventure

Une démarche participative avec la population des quartiers de Malley, Montelly et la Bourdonnette a été menée tout au long de l'année. En parallèle, et avec son concours, le projet global (bâtiment et aménagements extérieurs) a été élaboré et la mise à l'enquête a eu lieu du 23 août au 22 septembre 2016. Par ailleurs, durant les vacances d'automne, la FASL a organisé pour les familles des quartiers avoisinants des accueils à la journée pour découvrir des activités qui pourront être proposées dans le cadre du futur terrain. De plus, un groupe de personnes, habitant ou travaillant dans le quartier, intéressées par la pédagogie particulière d'un tel lieu, a créé, le 31 août 2016, l'Association du terrain d'aventure de Malley en approuvant les statuts et en élisant le premier comité. En octobre 2016, une trentaine de personnes, de familles, d'associations et d'institutions partenaires ont manifesté leur intention de devenir membre.

Paysage éducatif Grand-Vennes

Le SGEJQ et le SEP+S ont collaboré à l'élaboration d'un projet sélectionné par la Fondation Jacobs dans le cadre de son programme *Paysages éducatifs*.

Le quartier de Grand-Vennes a été retenu pour mettre en œuvre le projet de renforcement de l'intégration scolaire et professionnelle des adolescent-e-s et jeunes adultes. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs/trices du quartier avec des projets, existants ou à développer, qui pourront être soutenus par la Ville et qui visent une meilleure intégration professionnelle.

Durant cette deuxième année, plusieurs actions ont été menées avec différents acteurs/trices et partenaires du quartier :

- *atelier d'entrepreneuriat*
Pour permettre aux élèves d'entreprendre et de mettre sur pied un projet personnel, d'acquérir un réseau, des compétences et donc de favoriser une meilleure intégration professionnelle ;
- *les élèves à la rencontre des entreprises formatrices du quartier*
73 élèves (de 13-14 ans), de l'établissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu, se sont rendus dans 11 entreprises formatrices du quartier par petits groupes pendant 60 minutes pour découvrir le monde professionnel ;
- *stages d'observation à la Ville de Lausanne*
Afin de découvrir les métiers de l'administration publique, des places de stage de quelques jours sont proposées ;
- *atelier art urbain et fresque « L'école de la vie commence ici »*
Pour célébrer les 30 ans de l'établissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu une fresque, sur le thème de l'intégration professionnelle, a été réalisée à la suite d'ateliers d'initiation aux graffs ;
- *atelier Kidswest (Berne)*
En collaboration avec le centre d'animation de Grand-Vennes, un collectif de jeunes du quartier Berne-Bethlehem est venu proposer un atelier créatif aux jeunes et aux habitants.

Contrats de quartier

MISSION

- initier et mettre en œuvre les contrats de quartier passés entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier
- favoriser le lien entre les habitants du quartier et l'administration

Aux Boveresses

Comme prévu, l'année 2016 a vu la fin du contrat de quartier des Boveresses et la mise en œuvre des derniers projets issus de la feuille de route, soit la création de locaux Rataboum, des tronçons zone 30 km/h, un nouveau cheminement

piétonnier vers le m2, un trottoir traversant le chemin des Eterpeys. Discutée avec les membres de la commission de quartier, une transition vers la société de développement des Boveresses s'est révélée positive.

Le mandat donné à l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, UNIL (OUVDD) a été rendu en mars 2016 et a donné lieu à deux restitutions publiques, lors d'une séance du groupe d'accompagnement des contrats de quartier, le 18 avril, puis, quelques jours plus tard, dans le quartier des Boveresses. Globalement positive, l'évaluation a débouché sur cinq recommandations en lien avec la politique des quartiers à mener.

Contrat de quartier de Prélaz-Valency

De nombreux contacts préalables, tant avec les associations qu'avec les habitants du quartier de Prélaz-Valency, ont abouti à la décision municipale du 18 mars 2016 de consacrer le nouveau contrat à ce quartier. Permettant à la fois de pérenniser la démarche des contrats de quartier, financée par le Fonds communal pour le développement durable (FDD), mais également de choisir Prélaz-Valency comme périmètre précis pour le prochain contrat de quartier (2016-2019); cette décision valide également les recommandations de l'évaluation de l'OUVDD.

Le contrat de quartier a démarré officiellement en septembre, par une balade safari organisée conjointement avec l'association Droit de cité puis, en octobre, avec une conférence de quartier publique qui a vu une forte affluence, plus de 130 personnes, le tout en présence de M. David Payot, conseiller municipal. Cette soirée a permis la désignation d'une commission de quartier, forte de 21 membres, ainsi que la signature du contrat de quartier, moment solennel de la soirée.

La commission de quartier de Prélaz-Valency s'est réunie à trois reprises et a mis en place les quatre groupes de travail thématiques : l'un sur les espaces verts et aménagements urbains, un autre sur la mobilité et les transports, le troisième sur la qualité de vie et les services et le dernier sur la culture et les loisirs. Chacun de ces groupes comporte plusieurs membres de la commission qui préparent la suite du travail, invitant tous les habitants à les rejoindre pour des soirées publiques. Les immeubles des Jardins de Prélaz ont fait l'objet d'une réflexion spécifique, liée aux tensions exprimées fortement par les locataires dans un courrier du mois de septembre, face aux actes répétés d'un groupe de jeunes à l'origine de nombreuses incivilités (bruit, déchets et dégâts dans les garages, difficultés de dialogue, etc.).

A l'interne

L'équipe du contrat de quartier a rejoint, fin juin, le Secrétariat général de la nouvelle Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers et déménagé du Flon à Chauderon 9.

Le site du contrat de quartier (<http://www.lausanne.ch/thematiques/vivre-a-lausanne/residents/vie-de-quartier/contrats-de-quartier.html>) est tenu à jour et illustre les différentes étapes et les actions entreprises.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

MISSION

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions
- traitements du personnel
- factures fournisseurs et débiteurs
- saisie des pièces comptables des établissements scolaires
- tenue de comptes pour le Service social Lausanne (SSL)
- établissement de décomptes pour le Service de l'emploi ETV
- relations avec les autorités des communes voisines et celles du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la Direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département des finances et des relations extérieures, Département de l'économie et du sport).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier. Pour le SSL, elle enregistre des aides individuelles dans les comptes communaux. Pour le ST, elle assure également l'enregistrement des écritures comptables de l'Office régional de placement (ORP), de l'Unité spécialisée ORP-CSR (UNCO) ainsi que des Emplois Lausanne (EL). En ce qui concerne les établissements scolaires lausannois rattachés au SEP+S, elle comptabilise leurs pièces comptables directement dans l'application de l'Etat.

Organisation

Le groupe traitements assure le service des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la Direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'854 (+0.9%) et 1'781 (+0.1%) pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le groupe factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle de 37'616 factures fournisseurs (+5.9%) et a émis 80'546 factures débiteurs (+5.8%).

C'est à ce niveau également qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la Direction.

La nouvelle législation a généré un important travail de coordination et de réorganisation suite au transfert à la Direction des sports et de la cohésion sociale du SSL et du ST qui ne sera effectif, au niveau comptable, qu'à partir de l'exercice 2017. De plus, la comptabilité a élaboré et mis en place le nouveau plan comptable du SGEJQ avec l'arrivée des contrats de quartier.

ACCUEIL VACANCES

MISSION

➤ organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du SAJE et du domaine accueil vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur 52 semaines par année, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées telles que la FASL, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et l'Espace des inventions (EDI) sont mandatées par le SGEJQ pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires.

Agence communale « accueil vacances 7-15 ans » à Chauderon 7A

La très bonne visibilité et accessibilité des locaux au niveau terrasse de la place Chauderon a permis de répondre directement en 2016 à quelque 2'650 visiteurs : 82% des demandes concernaient le domaine accueil vacances, 11% d'entre elles l'administration communale en général (SSL, SAS, ORP, objets trouvés, etc.) et 7% concernaient des questions externes aux services de la Ville (orientation géographique, transports publics, commerces, etc.).

Outre l'information au public, le domaine accueil vacances assure l'exploitation des structures d'accueil du SGEJQ et les travaux administratifs qui y sont liés, soit :

- 11 centres aérés urbains ;
- le centre aéré d'été qui, cette année, a quitté l'Arzillier pour s'installer à Béthusy ;
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville ;
- la part lausannoise des activités du Passeport et le bureau de l'Association en faveur du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL).

En 2016, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances est stable.

Groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois

Le groupe de coordination, conduit par le SGEJQ, réunit les associations subventionnées, dont la FASL, le CVAJ et l'EDI, proposant des activités de vacances. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'adjoint du SGEJQ prend part aux séances de travail organisées par le SPJ, notamment concernant la formation des moniteurs ainsi que la mise en œuvre des directives pour les camps de vacances. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le GLAJ-Vaud, sur mandat du SPJ, met en œuvre le projet de plateforme cantonale de formations des jeunes dans le domaine des activités extrascolaire (FORJE). La plateforme FORJE a pour mission d'organiser des formations pour les moniteurs et responsables d'activités extrascolaires. Le SGEJQ a décidé d'offrir cette possibilité de formation à tous les moniteurs auxiliaires engagés. En 2016, une vingtaine de collaborateurs a bénéficié de cette formation de qualité.

Passeport vacances d'automne

Le projet de création d'un passeport vacances d'automne pour les 13-15 ans a été suspendu. En effet, une nouvelle analyse a démontré que le besoin en activités de vacances pour cette période et cette tranche d'âge était trop faible pour justifier une nouvelle prestation.

Passeport vacances d'été

En 2016, le Passeport vacances de la région lausannoise s'est déroulé sur les deux premières et les deux dernières semaines des vacances d'été, périodes où la demande est la plus forte. Les 39 communes membres de l'APVRL ont mis à disposition plus de 8'400 places au travers de 300 activités. Ainsi, 8'000 places ont été utilisées par 1'447 jeunes de 9 à 15 ans, ce qui représente une hausse générale de fréquentation de 14%. La fréquentation des jeunes Lausannois est en augmentation de 43% par rapport à l'an dernier.

La participation financière des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.-, ce qui couvre environ un tiers du coût réel.

85% des participants se sont inscrits aux activités par le biais du site internet www.apvrl.ch, permettant la consultation des places libres et les inscriptions de dernière minute, au moyen d'un code d'accès personnel.

Le passeport *farniente*, qui s'autofinance, enregistre une hausse de 34% avec 575 passeports vendus au prix de CHF 25.-. Le nombre de passeports *farniente* vendus pour la Commune de Lausanne augmente de 58% cette année. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, aux piscines, aux musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux 13-15 ans sans activités encadrées.

Centres aérés urbains (CAU)

Les 11 CAU sont ouverts durant les relâches et les vacances de Pâques et d'automne. Cet accueil à la journée, de 8h à 18h, est destiné aux enfants de 6 à 11 ans révolus.

Une priorité est donnée aux activités de plein air, de découverte et de détente par lesquelles l'enfant est acteur de ses vacances. Des ateliers d'éveil scientifique sont proposés à chaque CAU. Les enfants sont encadrés par un responsable disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance et d'un moniteur. Ainsi, entre 2015 et 2016, une augmentation de fréquentation (journées enfants) de 5.7% a été réalisée.

Après une expérience pilote, le CAU de Vers-chez-les-Blanc a maintenu un accueil aux enfants de 4 à 11 ans durant les vacances de Pâques et d'automne.

Une collaboration fructueuse avec le domaine de Rovéréaz a permis aux groupes des CAU d'octobre de passer une journée à la ferme.

Centre aéré d'été

Le centre aéré de Béthusy offre un accueil à la semaine pour 60 enfants de 6 à 12 ans pendant les six premières semaines des vacances d'été. Chaque jour, des activités en plein air ainsi que des ateliers d'expression sont organisés. Pour l'encadrement des enfants, deux responsables qualifiés et une quarantaine de moniteurs sont engagés pour cette période.

Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

En 2016, les 12 à 15 ans ont pu bénéficier de deux nouveaux camps à thème au centre à la montagne du Planemard à Château-d'Oex. Une vingtaine de jeunes a participé au camp « Théâtre » au printemps et 25 jeunes au camp « Grimpe » en automne.

Les équipes accueillant chaque semaine de nouveaux groupes ont poursuivi le travail sur leurs trois projets pédagogiques. Ceux-ci seront intégrés au concept d'accueil des écoles à la montagne.

Dès novembre 2016, une direction ad interim a été désignée aux Chevalleyres pour pallier l'absence prolongée du directeur pour cause de maladie. Cet intérim est assuré par la directrice de la Barboleusaz, qui dirige ainsi deux sites simultanément. L'équipe d'animation à la Barboleusaz a été renforcée. La directrice par intérim peut ainsi poursuivre, avec l'équipe des Chevalleyres, la mission de l'école à la montagne, ainsi que le travail consistant à renouveler les pratiques éducatives et d'animation.

INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

MISSION

- gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire: théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique sous forme d'initiations et de spectacles; découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société ainsi qu'une action de prévention sous forme d'animation

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes primaires et secondaires pour l'année scolaire 2015-2016. Les enseignants titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site internet de la Ville. Les brochures sont consultables sur le web ou sous format papier.

Activités culturelles

Une commission, où sont représentés les milieux pédagogique, culturel et administratif, étudie et choisit les activités qui seront offertes aux classes lausannoises.

Le programme d'activités culturelles 2015-2016 a proposé 21 spectacles de théâtre, 8 spectacles musicaux – dont 2 concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), un concert médiation de la Haute Ecole de Musique (HEMU) et un opéra –, 19 animations théâtrales et 8 découvertes lausannoises.

Statistique de l'inscription des classes: 95% des 1-2P, 84% des 3-8P et 30% des 9^e-11^e.

Sur les 13'500 enfants scolarisés à Lausanne:

- 9'593 sont allés voir un spectacle;
- 9'840 ont pris part à une animation théâtrale;
- 4'275 ont participé à une découverte lausannoise;
- 2'562 sont allés écouter les concerts de l'OCL et de la HEMU;
- 1'635 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta.

En marge de ce programme, trois offres culturelles supplémentaires ont été offertes par le SGEJQ:

- *Concert découverte Children's corner*: proposé par l'OCL (352 élèves de 4-6P);

- *Viens rêver ta flûte enchantée* : spectacle musical interprété par les élèves du Conservatoire de Lausanne (352 élèves de 4P-10^e);
- *Au cœur du 44^e Prix de Lausanne* : visite des coulisses du Prix de Lausanne et rencontre avec des danseurs sélectionnés (102 élèves de 9^e-11^e).

Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier les élèves de 9^e-11^e de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement leur permet d'assister à des représentations publiques en payant le billet au prix unique de CHF 8.-. Le SGEJQ compense la différence financière qui en résulte pour les théâtres.

1'760 billets ont été vendus pour 26 spectacles. De plus, l'Opéra de Lausanne a permis à 189 élèves lausannois d'assister gratuitement aux répétitions générales de cinq opéras.

Sensibilisation à l'environnement

Animations en classe et visites de sites stratégiques constituent les activités de sensibilisation à l'environnement offertes par différents services de la Ville aux élèves de la scolarité obligatoire de Lausanne et du périmètre Gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL). Elles sont regroupées dans une brochure éditée chaque année. La coordination et l'organisation de ces activités sont assurées par le SGEJQ.

698 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises et 119 aux classes des communes du périmètre GEDREL.

Découverte de l'environnement construit

Cette activité vise à sensibiliser les enfants à l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Basées sur les programmes conçus par le bureau Tribu'architecture, l'association Ville en Tête propose quatre activités découpées en modules.

34 classes de 1P à 8P ont bénéficié de cette prestation.

Prévention

Prévention des accidents par morsures

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes 1-2P et 3 à 6P.

80 classes de 3 à 6P ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

MISSION

- assurer les engagements dus aux Eglises reconnues de droit public et aux communautés confessionnelles reconnues d'intérêt public et développer aux différents niveaux les relations entre les autorités cantonales, communales et religieuses concernées par les obligations légales

Événements marquants

L'année 2016 a été caractérisée par deux célébrations marquantes, à savoir les 500 ans de la Réforme et le Centenaire de la paroisse catholique du Saint-Rédempteur.

L'église Saint-François a eu le privilège d'être le théâtre du lancement du Jubilé de la Réformation dans le canton de Vaud. Au titre de haut-lieu de la Réforme depuis la Dispute d'octobre 1536, mais aussi de « cité européenne de la Réforme », la Ville de Lausanne a été choisie, dans une perspective historique inversée, pour être la première étape du parcours qui va relier tout au long de l'année 2017, 73 cités européennes de la Réforme dans 14 pays. La dernière étape sera la ville de Wittenbourg en Allemagne, où furent affichées les 95 thèses de Luther. Les 500 ans de la Réforme ont été ponctués par trois événements majeurs. Les festivités ont été ouvertes le 3 novembre par l'oratorio « Logos » : une création mondiale du compositeur suisse Daniel Schnyder. S'en est suivi, le lendemain, le culte de lancement du Jubilé de la Réformation dans le canton de Vaud à la fin duquel le label « Lausanne, cité européenne de la Réforme », décerné par la Communion des Eglises protestantes d'Europe, a été remis aux autorités lausannoises. Le samedi 5 et le dimanche 6 novembre, la place Centrale a accueilli le « Camion de la Réforme », du parcours européen des cités de la Réforme. Le dimanche matin, toujours à l'église Saint-François, un culte radiodiffusé en direct dans une cinquantaine de lieux d'églises et à la télévision a été célébré.

Inaugurée en 1916, l'église du Saint-Rédempteur a célébré son centenaire le 10 septembre 2016. Les cérémonies ont coïncidé avec la fin des travaux d'entretien lourd et de transformation intérieure de l'église. Le coût définitif des travaux, soit CHF 1'600'000.-, est resté dans les limites fixées dans le préavis N° 2015/42 du 9 juillet 2015 (« *Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse du Saint-Rédempteur pour la rénovation intérieure de l'église catholique du Saint-Rédempteur* »). Il est à noter la contribution de la paroisse, qui s'est élevée à CHF 880'000.-. L'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, Mgr Charles Morerod, était présent. Le conseiller municipal David Payot a rappelé dans son discours que l'église du Saint-Rédempteur était la troisième église catholique lausannoise construite depuis la Réforme, après Notre-Dame au Valentin et le Sacré-Cœur.

Entretien du patrimoine

A travers le préavis N° 2016/13 « Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse de Saint-Nicolas de Flüe » du 3 mars 2016, une subvention d'investissement de CHF 1'150'000.- a été accordée à la paroisse Saint-Nicolas de Flüe pour financer les travaux de rénovation et d'assainissement intérieurs de l'église. La paroisse Saint-Nicolas de Flüe s'étendant sur deux autres communes, à savoir Pully et Belmont, la Commune de Lausanne préfinancera les travaux. La facture finale sera ensuite partagée selon la clé de répartition en vigueur.

Des travaux d'entretien lourd et courant des églises et temples propriétés de la Ville ont aussi été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient de signaler :

- à Saint-Mathieu, la réparation d'importants défauts cachés découverts sur la toiture du temple a nécessité le remplacement des vitrages en toiture sur la périphérie de la nef ainsi que d'importants travaux de ferblanterie, pour un montant élevé de CHF 180'000.-;
- au Centre œcuménique et de quartier de Bois-Gentil, l'installation d'un beamer, divers travaux d'entretien et d'insonorisation des bureaux de pasteur et prêtre, ainsi que six vitres cassées, pour un montant de CHF 50'500.-;
- à Saint-François, en partenariat avec le conseil synodal de l'EERV, participation à un projet d'application Smartphone pour la mise en valeur du patrimoine architectural, artistique et touristique de l'église ainsi que le remplacement du tableau de commande des quatre cloches, pour un montant de CHF 46'000.-;
- à la chapelle des Râpes, la réfection du couvert de l'entrée, la réfection des peintures des façades ainsi que le remplacement du paratonnerre, pour un montant de CHF 36'000.-;
- à Chailly, le remplacement des deux humidificateurs de l'orgue, des haut-parleurs et de l'amplificateur, pour un montant de CHF 29'000.-;
- à Saint-Marc, la mise en conformité du tableau électrique et le remplacement d'une porte-fenêtre en vue de créer une porte de sortie de secours, pour un montant de CHF 17'000.-;
- à Saint-Paul, le remplacement des sources lumineuses de la nef et des luminaires sous galerie et cage escalier ainsi que la réfection de l'étanchéité en dessus de l'ancienne cuisine, pour un montant de CHF 11'500.-.

Il est à noter que le système électrique de la basilique Notre-Dame, vieillot, continue de causer des soucis. Le remplacement de luminaires a entraîné des dépenses de l'ordre de CHF 27'000.-.

Les églises sont des espaces de lien social

Facilitatrices de lien social, les églises continuent de mettre à disposition des habitants du quartier des locaux pour leurs activités diverses. Le partenariat avec les services communaux de l'accueil de jour des enfants et des écoliers se poursuit. Il permet à deux haltes-jeux, 13 APEMS et une ludothèque de conduire quotidiennement des projets éducatifs auprès de 558 enfants.

Considérées comme lieux de refuge, l'église de Saint-Laurent, puis la paroisse du Sacré-Cœur, à la chapelle Mon-Gré, ont accueilli successivement des demandeurs d'asile déboutés menacés de renvoi dans le cadre des accords de Dublin.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance

Pousses Urbaines 2016 : Pôle-Gare, place aux enfants ?

Organisé par la délégation à l'enfance, le programme Pousses Urbaines interroge les réalités vécues par les enfants en ville. Cette année, dans le cadre du projet Pôle-Gare, il a été question du rapport que les enfants entretiennent avec les espaces publics, en particulier aux abords de la gare. Le résultat de cette édition (constats et recommandations) ainsi que le court-métrage qui a été tourné durant les ateliers seront versés au concept directeur des espaces publics du projet Pôle-Gare, de sorte à y intégrer les problématiques liées à l'enfance.

Labellisation « Lausanne commune amie des enfants »

Le groupe de référence s'est étoffé de quelques membres (police, travaux, urbanisme). Il a été notamment amené à réfléchir aux problématiques des mineurs non-accompagnés, aux recommandations en matière de places de jeux privées, à l'usage des fontaines par les enfants.

Les conseils des enfants

Un nouveau conseil d'enfants a ouvert ses portes cette année dans le quartier du Vallon. Ceci porte maintenant à six le nombre de conseils d'enfants proposés par la Ville de Lausanne. Ce sont des espaces ouverts et encadrés par des adultes où les enfants (de 6 à 12 ans) viennent librement partager des projets et préoccupations individuels ou collectifs en rapport à la vie de leur quartier. Chaque conseil est co-animé par un-e coordinateur/trice de la Ville et un-e animateur/trice du quartier, au rythme d'environ huit fois par an. Parallèlement aux habituels conseils, des enfants ont été consultés dans le cadre du contrat de quartier des Boveresses.

Les casuels

Des subventions ont été attribuées au Festival de la Terre pour le soutien de l'espace enfants (CHF 3'500.-) et au terrain d'aventure de Malley pour la réalisation de la façade participative (CHF 3'000.-).

Implication de la déléguée à l'enfance

- au comité de Pro Familia Vaud ;
- au comité de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse.

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSION

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans
- coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), des animateurs de la Permanence Jeunes Borde (PJB) et du médiateur sportif
- assurer le suivi et le bon fonctionnement du Conseil des jeunes
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes

Quelques participations du délégué à la jeunesse

- Direction de la Commission Interservices Adolescents qui se réunit quatre fois par année. Ces rencontres entre différents services et unités, dont la délégation à la jeunesse, l'observatoire de la sécurité et celui de la propreté urbaine, des écoles primaires et secondaires, des parcs et domaines, des sports et de la brigade jeunesse, permettent d'harmoniser les actions à mener sur des questions liées à la jeunesse ;
- Chambre consultative de la jeunesse du Canton de Vaud ;
- Conférence Romande des Délégués Jeunesse et Enfance ;
- Comité Opérationnel des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (ComOp L2020) ;
- Lausanne Région, Commission dépendances et prévention ;
- Conseil des transports lausannois ;
- Divers Groupes espace public (GEP) de la Ville (mudac, contrat de quartier, etc.).

Casuels

Des subventions ponctuelles ont été attribuées à 24 projets, événements et associations, touchant à différents domaines, pour un montant total de CHF 74'430.-.

Locaux de musique

Répartis dans quatre abris d'écoles lausannoises ainsi qu'à la Borde 49bis et dans l'ancienne école de la Blécherette, 37 locaux de musique sont gérés par la délégation à la jeunesse pour une soixantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music, etc.).

Travailleurs sociaux hors murs

L'équipe des TSHM est constituée de quatre collaborateurs, représentant 3.4 ept. Présents dans les différents quartiers lausannois auprès des 13 à 25 ans, les TSHM effectuent un travail de contacts, de médiation ainsi que divers accompagnements pour les jeunes en difficulté. En plus de nombreux suivis individuels, l'année 2016 a vu la mise en place de projets collectifs, en collaboration avec des services de la Ville et des acteurs du réseau lausannois :

- Quartier Comedy Club : projet de médiation culturelle qui a pour principe d'aller à la rencontre des jeunes issus des quartiers de Lausanne et leur offrir la possibilité de créer des passerelles avec le monde du spectacle. Ce projet permet à des jeunes, parfois en perte de repères, de découvrir une activité dans le domaine des arts scéniques. Il permet également de s'exprimer de manière libre et stimuler des envies à travers des rencontres riches et en participant à un projet développé par et pour des jeunes. Un spectacle de stand-up a été organisé par les jeunes, le 30 septembre, à la salle de Grand-Vennes et a attiré plus de 400 personnes ;
- suite au film « Tapis Rouge », finalisation de la réalisation d'un court-métrage « A l'West » par les jeunes, en automne 2016. La délégation à la jeunesse ainsi que les TSHM ont participé et accompagné les jeunes dans la réalisation de ce film qui devrait sortir au printemps 2017 ;
- « Couleur sur la ville – Histoire du graffiti à Lausanne », exposition au Forum de l'Hôtel de Ville, au mois de mai, organisée par la délégation à la jeunesse, les TSHM et des graffeurs lausannois. Très forte fréquentation pour cette exposition ;
- plaquette : les TSHM ont réalisé en fin d'année, une plaquette de présentation qui leur permettra d'avoir plus de visibilité et qui va être largement distribuée aux jeunes, au réseau et aux citoyens.

Permanence Jeunes Borde

La PJB est le seul centre de rencontres et d'animations ne dépendant pas de la FASL, mais directement de la délégation à la jeunesse. Elle est gérée par deux éducateurs sociaux à un ept, aidés par une équipe d'une dizaine de moniteurs issus du quartier.

Tout au long de l'année, la PJB accueille les jeunes de la Borde, trois à quatre jours par semaine : le mercredi de 14h à 21h, le jeudi de 16h à 21h, le vendredi de 16h à 22h et un samedi sur deux de 14h à 20h. L'accueil est un lieu ouvert aux jeunes qui veulent jouer, discuter ou juste se retrouver avec leurs amis.

Durant la belle saison, les éducateurs organisent des activités extérieures sur un espace vert du quartier, le Pré-des-Druides, où un container pour le matériel a été installé.

En 2016, la PJB a fêté ses 20 ans et l'équipe a organisé une fête qui a permis de réunir de nombreuses personnes du quartier, du réseau et de la Ville. A cette occasion, la PJB a finalisé son projet institutionnel, un document qui relate les 20 ans d'expérience dans ce lieu d'accueil.

Médiateur sportif

Pour la douzième année consécutive, d'octobre à mai, le médiateur sportif a assumé l'organisation et la gestion des ouvertures des salles de sport qui permettent aux jeunes de pratiquer du basket, du football et du parkour durant les soirées hivernales, week-ends et périodes de vacances scolaires. En phase test depuis 2015, et en réponse au rapport-préavis N° 2014/79 (« *Politique municipale en matière de prévention et vie nocturne* »), les horaires ont été étendus les vendredis jusqu'à 23h30 et les samedis à 23h. Le médiateur sportif, aidé par les TSHM, s'appuie sur une vingtaine de jeunes moniteurs/trices engagés par le SGEJQ pour garantir le bon fonctionnement de ce projet.

Le travail transversal et l'étroite collaboration avec différents services de la Ville, comme SPADOM, SPORTS, Brigade jeunesse, a permis le développement de divers projets de jeunes Lausannois-es, comme :

- la création d'une piste de VTT, par l'association Chainless ;
- la création d'espaces pour la pratique de la slackline, par l'association Slackin' Spirit.

Les semaines *Grandir en forme* pour les jeunes en surpoids, co-organisées avec l'Hôpital de l'Enfance, ont été pérennisées durant les vacances d'hiver, de Pâques, d'août et d'automne 2016.

En 2016, le médiateur sportif a été toujours plus sollicité par des groupes de jeunes Lausannois-es pour un appui à la création d'associations ainsi qu'au développement de projets en lien avec les activités de loisirs sportives.

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Cette année, 23 projets différents, organisés pour et par des jeunes Lausannois-es, ont été présentés devant la commission d'attribution, composée de trois jeunes, du directeur de EJQ et de la secrétaire générale. Ces projets ont reçu une aide de CHF 70'314.-, en faveur d'événements allant de la création d'un spectacle d'humour à la réalisation de courts-métrages ou encore d'activités sportives, en passant par des festivals de musique métal et classique qui se sont tous déroulés dans notre commune. A noter que cette année, pour marquer les 10 ans de la semaine lausannoise contre le racisme, le Fonds de soutien a collaboré avec le Bureau lausannois pour les immigrés au financement de projets de jeunes.

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

MISSION

- accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des jeunes âgés de 14 à 18 ans, en milieu fermé, dans le cadre des mesures de privation de liberté ordonnées par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et d'autres cantons) ou par l'autorité civile (SPJ et services similaires d'autres cantons)

Fréquentation

Le taux d'occupation du CPA est plus bas que les trois dernières années. Cette baisse résulte, d'une part, de la diminution avérée de la délinquance juvénile et, d'autre part, de l'augmentation spectaculaire de la prise en charge de long terme pour des situations particulièrement complexes.

En effet, le CPA continue de développer son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffiliés socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté.

Nombre de journées

	2013	2014	2015	2016
Total	5'201	5'256	5'160	4'561

L'avenir du bâtiment et les travaux de transformation font toujours l'objet de négociations entre la Ville et le Canton.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine
- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	126.03	119.22	127.42	120.74
CVE Ancien-Stand	25.80	25.24	25.80	25.87
CVE Bellevaux	23.80	23.75	23.80	21.95
CVE Bergières	30.92	30.46	30.92	29.66
CVE Borde	16.95	16.65	16.95	15.85
CVE Bourdonnette	25.37	24.41	26.17	25.59
CVE Cité	20.00	19.30	20.00	20.00
CVE des Diablerets	8.30	8.25	9.80	9.90
CVE Grangette	28.50	27.66	28.70	27.93
CVE Jardins de Prélaz	17.45	16.57	19.65	16.73
CVE Montelly	37.54	36.39	37.54	35.99
CVE Montoie	9.85	9.06	9.85	9.85
CVE Sallaz	16.55	10.75	16.55	13.75
CVE Valency	19.28	19.60	19.28	19.60
Réfectoires scolaires - SAJE	2.84	2.59	2.84	2.13
SPE Chauderon	35.91	30.65	35.21	30.77
Total service	445.07	420.54	450.46	426.31

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 5.39

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
APEMS	219	119.22	222	120.74
CVE Ancien-Stand	35	25.24	36	25.87
CVE Bellevaux	33	23.75	29	21.95
CVE Bergières	43	30.46	42	29.66
CVE Borde	22	16.65	21	15.85
CVE Bourdonnette	34	24.41	35	25.59
CVE Cité	26	19.30	27	20.00
CVE des Diablerets	11	8.25	14	9.90
CVE Grangette	40	27.66	39	27.93
CVE Jardins de Prélaz	24	16.57	24	16.73
CVE Montelly	48	36.39	48	35.99
CVE Montoie	13	9.06	14	9.85
CVE Sallaz	16	10.75	21	13.75
CVE Valency	26	19.60	25	19.60
Réfectoires scolaires - SAJE	6	2.59	5	2.13
SPE Chauderon	38	30.65	39	30.77
Total service	634	420.54	641	426.31

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
APEMS	4	3
CVE Ancien-Stand	1	1
CVE Bellevaux	3	2
CVE Bergières	5	5
CVE Borde	2	2
CVE Bourdonnette	3	3
CVE Cité	3	3
CVE des Diablerets	1	2
CVE Granette	4	3
CVE Jardins de Prélaz	3	3
CVE Montelly	1	1
CVE Sallaz	3	3
CVE Valency	2	2
SPE Chauderon	1	1
Total service	36	34

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	63	72

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	2
Convention de départ	2
Décès	
Démission	45
Départ à la retraite	9
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	1
Licenciement fin droit trait. 24 mois	4
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	63

Stagiaires

Le secteur préscolaire a accueilli 112 stagiaires au sein de ses structures, dont :

- 35 en préalable ;
- 25 en 1^{re} année de formation ;
- 27 en 2^e année de formation ;
- 20 en 3^e année de formation ;
- 5 en tant qu'assistants socio-éducatifs (ASE).

Principales causes d'absences du personnel

Causes	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	1'230.5	4'202.5	3'332.25	3'260	437.5
Maladie sans certificat	422	509	399.75	751.25	382.5
Enfant malade	63.5	183	264.5	155.5	205
Accident	384	537	78	370.5	113.5
Formation	225.5	484.5	131.5	338	473.75
Maternité	886	0	1887	0	1992
Congé non payé	0	638	914.75	0	0
Total en heures	3'211.50	6'554.00	7'007.75	4'875.25	3'604.25
Total en ept	1.54	3.15	3.37	2.34	1.73

Causes	Cité	Diablerets	Grangette	J. Prélaz	Montelly
Maladie avec certificat	1'145	475.75	2'710.25	603.25	4'069
Maladie sans certificat	156.5	109	558.75	654.25	672.75
Enfant malade	145	22.5	114.5	116	285.25
Accident	0	87.5	974.5	66.75	628.5
Formation	161.5	116.75	764.25	405.75	953
Maternité	1'100	276.75	3'177.5	289	995
Congé non payé	0	0	1'729.25	986	0
Total en heures	2'708.00	1'088.25	10'029.00	3'121.00	7'603.50
Total en ept	1.30	0.52	4.82	1.50	3.66

Causes	Montoie	Sallaz	Valency	APEMS
Maladie avec certificat	811.5	763.25	3495.5	9395.5
Maladie sans certificat	163.25	294.5	418	1635
Enfant malade	18.25	7	96.25	364
Accident	0	0	269.5	2'790.5
Formation	142.75	25.5	137.25	3328
Maternité	448.75	143	0	2'481
Congé non payé	0	0	0	379.25
Total en heures	1'584.50	1'233.25	4'416.50	20'373.25
Total en ept	0.76	0.59	2.12	9.79

Par rapport à l'année précédente, la tendance reste stable. Cela est plutôt réjouissant, d'autant plus que le déploiement du projet BEST (Bien-être et santé au travail) a commencé au SAJE. Les cadres ont été formés en automne 2016 et les séances d'information auprès du personnel sont planifiées entre la fin 2016 et le début de l'année 2017.

Toutefois, en 2016, les dirigeants des lieux d'accueil de jour ont été durement touchés dans leur santé. En effet, entre les directeurs/trices de CVE et les responsables d'APEMS, le cumul des absences équivaut à un total d'environ 2.5 ept.

Le SAJE a dû faire preuve de pragmatisme face à ces événements mais est rassuré sur ces situations de santé qui se sont sensiblement améliorées.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement

Secteur	Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours Dossiers reçus	Total dossiers reçus
Pré-scolaire	602	10	761	1'363
Parascolaire	411	2	235	646

Une mise au concours peut concerner plusieurs postes.

Développement des compétences

- nombre de formations +5 jours : 35 (33 en 2015) ;
- nombre de formations de 0 à 5 jours : 305 (280 en 2015).

Santé, sécurité au travail

Depuis 2013, le SAJE œuvre à la préservation de la santé au travail du personnel éducatif dans les CVE municipaux au travers d'un programme dynamique et novateur (cf. rapport de gestion 2015). L'année 2016 a permis de consolider le processus en cours auprès de 14 lieux d'accueil.

Le programme a été évalué par le Secrétariat à l'économie (SECO) ; il en ressort que malgré la jeunesse de l'implémentation du programme, des effets positifs sont déjà palpables en termes de résultats.

Nous attendons la publication scientifique que le SECO a prévue avant de pouvoir diffuser plus largement les résultats.

Parallèlement à cela, une journée santé dans les CVE a été organisée en septembre. Son objectif était de nourrir l'échange entre les professionnels autour de cette thématique santé tout en y incluant les parents qui fréquentent le CVE. A l'aide d'affiches à l'entrée du lieu et d'autocollants décalés, portés par le personnel, la discussion s'amorçait autour d'un café pour certains lieux, un « p'tit déj » pour d'autres CVE ou encore un apéro en fin de journée. Ainsi, les parents ont pu prendre connaissance du programme de préservation de la santé au travail diffusé dans les lieux fréquentés par leurs enfants.

Une réflexion est aussi en cours pour diviser le poste santé-sécurité au travail sur deux personnes : l'une en charge de la santé, l'autre de la sécurité.

Ergonomie

Au cours de l'année 2016, 38 places de travail administratif ont été visitées afin de réaliser une analyse ergonomique. Ces visites avaient pour objectif une analyse globale de la place de travail afin de prendre en compte l'implantation dans l'espace, les réglages des équipements et les besoins en termes de matériel.

Elles ont donc permis de mettre en place dans un premier temps, des réglages simples et immédiats, de donner des conseils d'installation ainsi que de bonnes pratiques aux collaborateurs/trices. Dans un second temps, le Service fera l'acquisition d'équipements spécifiques puis mettra en œuvre les aménagements plus complexes en investissant CHF 4'400.- sur le premier semestre 2017.

Le déploiement de ces recommandations va permettre d'améliorer le confort d'installation des collaborateurs/trices sur leur place de travail. Elles préviendront également l'apparition de pathologies fréquemment assimilées au travail sur écran comme celles du tunnel carpien, des cervicales et des lombaires.

RELATION AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

Rapport-préavis N° 2015/03 « La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne »

Adopté par le Conseil communal le 5 janvier 2016. La mise en œuvre de ce rapport-préavis est développée sous le point « Politique familiale / Réfectoires / Grandir ».

Interpellation Chollet « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou un accident de parcours ? »

La Municipalité a transmis sa réponse au Conseil communal le 20 octobre 2016. Elle a été traitée lors d'une séance du Conseil communal de 2017.

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)

Tableau de bord au 31 décembre 2016

Rappel: il existe deux types de « taux de couverture »:

- nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture I;
- nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture II (parfois appelé taux de recours).

Les objectifs de cette législature sont pour la Municipalité de Lausanne:

- atteindre ou maintenir un taux de couverture II à plus de 50% pour l'accueil préscolaire, soit les catégories d'accueil suivantes: Nursery (4 mois-30/36 mois) et Garderie (30/36 mois à 4 ans);
- garantir un droit facultatif à l'accueil pendant toute la scolarité pour l'accueil parascolaire (art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud). Cet accueil est divisé en deux catégories d'accueil: Parascolaire I (1-2P) et Parascolaire II (3-6 P).

Taux de couverture

Taux de couverture I (places offertes rapportées à la population totale d'enfants concernés):

- Nursery: 36% (35.9% au 31.12.2015);
- Garderie: 53.3% (53.2% au 31.12.2015);
- Parascolaire I: 41% (40.7% au 31.12.2015);
- Parascolaire II: 42% (41.8% au 31.12.2015).

Taux de couverture II (enfants accueillis rapportés à la population totale des enfants concernés):

- Nursery: 57% (57% au 31.12.2015);
- Garderie: 69.7% (69.3% au 31.12.2015);
- Parascolaire I: 56% (54.8% au 31.12.2015);
- Parascolaire II: 59.5% (55.3% au 31.12.2015).

Les objectifs de la législature sont atteints, à l'exception du Parascolaire I qui compte toujours une liste d'attente d'environ 40 demandes.

Entreprises partenaires

L'intérêt marqué des entreprises pour le Réseau-L et son dispositif de partenariat avec un financement de priorité d'accueil est toujours aussi manifeste. Le SAJE est régulièrement approché par des entreprises soucieuses d'offrir à leur personnel des solutions leur permettant de concilier au mieux leurs vies professionnelle et familiale.

En 2016, ce sont notamment deux écoles qui ont adhéré au Réseau-L: la Haute école pédagogique (HEP) avec un partenariat pour une priorité d'accueil au sein de la garderie de Sébeillon-Est et la Haute école de travail social et de la santé (EESP), qui a signé une convention de subventionnement en faveur de son personnel et de ses étudiants pour une priorité d'accueil au sein du 14^e CVE municipal de Petit-Vennes, qui ouvrira ses portes en février 2017.

En résumé, les entreprises suivantes se sont engagées en 2016 dans un partenariat au sein du Réseau-L:

- Etat de Vaud, par son Service de prévoyance et d'aide sociales, avec le CVE du Valentin (22 places en août 2016);
- Service du personnel de la Ville de Lausanne avec la structure Sébeillon-Est (44 places en avril 2016);
- Realstone Holding avec la structure Crèche de Montchoisi (ouverture de 22 places en janvier 2017);
- Kinderleader avec la structure Crèche du Centenaire (ouverture de 34 places en janvier 2017);
- Fondation La Source Clinique-Ecole avec la structure Crèche du Centenaire (ouverture de 34 places en janvier 2017).

Par ailleurs, l'entreprise partenaire Retraites Populaires a souhaité augmenter le quota de priorité d'accueil qui passe ainsi de trois à quatre places conventionnées au sein du CVE Piccolo Mondo (Fondation Crèche de Lausanne).

Pour terminer, le projet de rassembler sous l'égide de la Fondation d'accueil de l'enfance du campus L (FAECL) la gestion administrative des trois structures EPFL-UNIL, représentant une capacité d'accueil totale de 187 places, ne s'est pas réalisé en 2016. L'association d'accueil de jour du campus des Hautes Ecoles (EPFL/UNIL) a finalement renoncé à rejoindre la Fondation et préfère, pour l'instant, conserver son autonomie et la direction de ses deux garderies Croquignole et Croq'cinelle.

Nouvelle nomenclature des structures d'accueil du Réseau-L

Le Réseau-L se divise en trois catégories :

1. les structures préscolaires uniquement :
 - a. 1 institution pour l'enfance (IPE) municipale ;
 - b. 2 IPE municipales en partenariat ;
 - c. 3 IPE privées subventionnées de quartier ;
 - d. 15 IPE privées subventionnées en partenariat avec des entreprises ;
 - e. 10 IPE à temps d'ouverture restreint (halte-jeux) ;
 - f. 1 structure de type « art 50 al 2bis de la LAJE ».
2. les structures mixtes pré et parascolaires (en général 1-2P) :
 - a. 11 IPE municipales ;
 - b. 12 IPE privées subventionnées de quartier ;
 - c. 6 IPE privées subventionnées en partenariat avec des entreprises ;
 - d. 1 structure d'accueil familial ;
 - e. 1 structure d'accueil mixte à la Vallée de la Jeunesse qui complète l'offre d'accueil pour les enfants dès la naissance jusqu'à la fin du cycle initial.
3. les structures parascolaires uniquement :
 - a. 1 structure d'accueil parascolaire municipale qui se compose de 23 APEMS ;
 - b. 1 IPE privée subventionnée de quartier ;
 - c. 11 centres aérés urbains (CAU) : structures parascolaires pendant les vacances scolaires.

SECTEUR MIXTE PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 ET 2P)

Réorganisation sectorielle

L'organisation du CVE de la Sallaz, qui prévoyait un accueil sur trois sites, a été modifiée. Au 1^{er} janvier 2017 le CVE de la Sallaz ne comprendra plus que le site de la place de la Sallaz, avec 22 places pour des enfants de 0 à 4 ans. Le site de l'ex-Gardoche sera transféré au secteur parascolaire (APEMS) pour accueillir 24 à 36 écoliers 1 à 4P et la structure de Petit-Vennes (44 places de 0 à 4 ans) constituera le 14^e CVE municipal dès le 1^{er} février 2017.

Dans sa séance du 4 octobre 2016, le Conseil communal acceptait les conclusions du préavis N° 2016/36 « Construction de 194 logements dans le quartier Falaises/Calvaire » qui prévoit également la réalisation d'une crèche-garderie de 44 places pour les habitants de ces nouveaux bâtiments et, surtout, en partenariat avec le CHUV. Le Conseil communal ajoutait une 12^e conclusion dont la teneur est la suivante : « Afin d'élargir l'offre en places en garderie, d'augmenter de manière significative le nombre de places prévues par le projet ». Après analyse de plusieurs variantes, la Municipalité décidait, en novembre 2016, la création d'une unité d'accueil pour écoliers 1 à 6P de 72 places gérées par la Ville, impliquant le déplacement de l'APEMS des Diablerets (48 places) dans cette nouvelle structure et la transformation de l'APEMS des Diablerets en une nursery-garderie de 34 places pour des enfants de 4 mois à 4 ans, toujours en partenariat avec le CHUV.

Plan de développement

- ouverture de 12 places supplémentaires pour les enfants scolarisés en 1-2P au CVE des Jardins de Prélaz ;
- ouverture de 8 places supplémentaires pour des enfants scolarisés en 1-2P au CVE privé subventionné Minibulles ;
- ouverture de la structure privée subventionnée « Valentin 12 » qui propose 22 places pour des enfants de 4 mois à 4 ans, en partenariat avec l'Etat de Vaud, pour accueillir en priorité des enfants dont les parents suivent des mesures d'insertion professionnelle (MIS) ;
- ouverture de 7 places pour les enfants entre 18-24 mois et 30-36 mois au CVE des Diablerets.

Evénements marquants

La Ville a fêté au printemps 2016, les 50 ans d'existence des CVE de l'Ancien-Stand et de Montelly.

Valentin 12

Une structure originale a ouvert ses portes le 15 août dernier à Lausanne : l'institution pour l'enfance du Valentin (IPE du Valentin). Ce lieu d'accueil offre 22 places à des enfants du quartier ainsi qu'à des petits dont les mamans suivent une MIS.

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud sont à l'origine de ce projet. Ils en ont confié le développement et la gestion au CVAJ.

Le constat a été établi qu'il est très compliqué pour des bénéficiaires du RI ayant charge de famille de suivre une MIS quand ils n'ont pas trouvé de solution d'accueil pour leur enfant. Dès lors, comment favoriser l'accès aux cours à des mères en situation de précarité financière et sociale qui souhaitent entreprendre une démarche de formation mais qui en sont empêchées par le manque de solution de garde pour leurs enfants ?

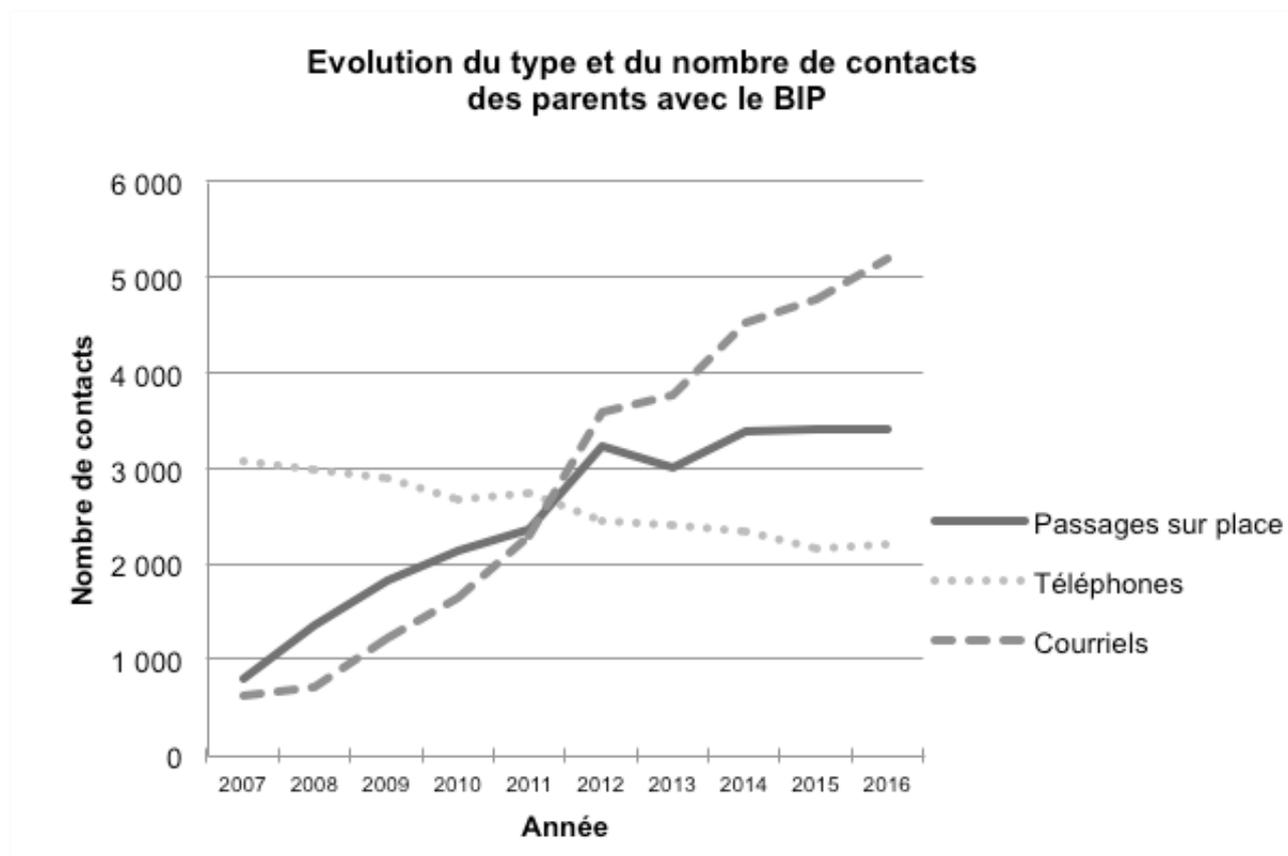
L'ouverture de l'IPE du Valentin apporte une réponse en offrant, depuis le 15 août dernier, 22 places pour des enfants âgés entre 6 mois et l'entrée à l'école. Une partie des places est ainsi réservée à des mères bénéficiaires du RI qui suivent une MIS ou un cours donné par un des cinq prestataires de formation dépendant de la Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA) et financée par le SSL. La CIFEA est formée des organismes Français en jeu, Corref, CEFIL-Le Relais, Lire & Ecrire et le Centre Femmes-Appartenances. Une autre partie des places est attribuée à des enfants habitant le quartier.

La Ville de Lausanne, par le SAJE, en collaboration avec le Canton de Vaud, par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS), sont à l'origine du projet et en ont confié le développement et la gestion au CVAJ. Cette association est déjà active à la fois dans le domaine de l'accueil de l'enfance mais également dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes (programme FORJAD AccEnt). Une directrice et six éducatrices collaborent dans le but d'offrir un accueil de qualité dans des locaux situés en centre-ville de Lausanne, à la rue du Valentin 12.

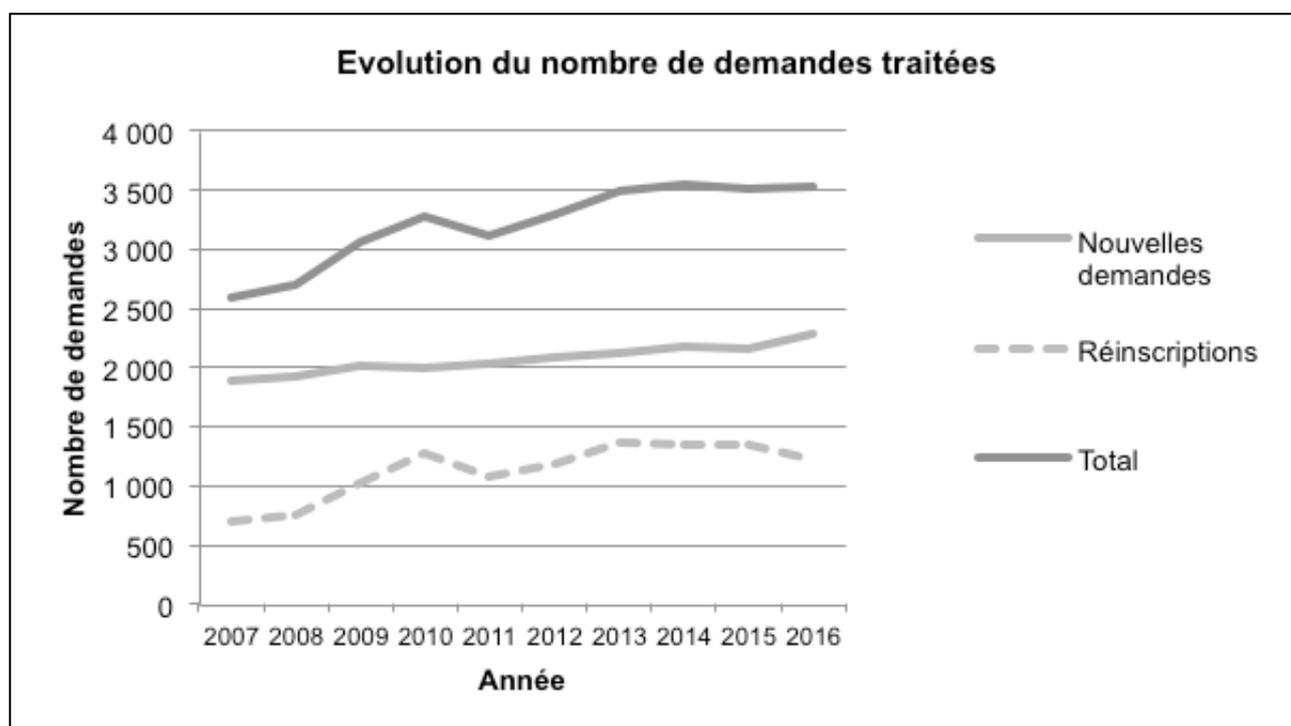
L'IPE du Valentin apporte non seulement une réponse concrète au besoin des parents qui souhaitent entrer en formation par des cours ou des stages, mais également aux assistants sociaux des CSR en charge de l'accompagnement des familles à l'aide sociale et, bien sûr, aux prestataires de MIS. Afin de garantir régulièrement des places et pour éviter de bloquer leur accès par des contrats de longue durée, cette prestation est limitée à la durée de la MIS. Si cette mesure devait déboucher sur un emploi pérenne, la direction a également une fonction d'orientation des familles vers les institutions de leur quartier. En conséquence, le travail des professionnelles de l'enfance se concentrera autant sur un accueil de l'enfant – il s'agira souvent d'une première socialisation – que sur l'instauration d'un lien avec les familles, les assistants sociaux et le réseau des CVE, garderies de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud susceptibles d'accueillir les enfants après leur passage à l'IPE du Valentin.

Bureau d'information aux parents (BIP)

Comme chaque année, le BIP a de plus en plus d'interactions avec les parents, en lien avec sa mission d'information et de centralisation des demandes pour une place d'accueil extrafamilial. En 2016, 10'825 contacts ont eu lieu. Les échanges par courriels continuent d'être le moyen le plus plébiscité.



Le nombre de demandes pour une place d'accueil concernant les enfants de 0-6 ans reste stable depuis quatre ans avec environ 3'500 inscriptions sur la liste d'attente centralisée (LAC) chaque année.



Par contre, le nombre de demandes déposées pour les bébés avant leur naissance est en augmentation. Plus de 70% des enfants lausannois ont été inscrits sur la LAC avant leur naissance.

Pourcentage des enfants lausannois inscrits sur la LAC avant leur naissance

Année scolaire	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Enfants lausannois nés dans l'année	1'297	1'374	1'372	1'391	1'441
Inscrits sur LAC avant naissance	803	831	940	924	1'024
% inscrits avant naissance	61.9	60.5	68.5	66.4	71.1

Malgré l'augmentation continue des places offertes, la liste d'attente reste importante.

A noter que de nombreux enfants sont inscrits par anticipation pour 2017, soit plus de 1'000 à fin décembre 2016.

Enfants lausannois d'âge préscolaire inscrits sur la LAC, à la fin décembre 2016

Groupe d'âge de l'enfant	Population infantine	LAC date d'accueil souhaitée dépassée	% de la population infantine sans place en temps voulu	LAC date d'accueil souhaitée après le 31.12.2016	Tous les enfants sur LAC
Pas nés				434	434
Congé maternité	404			292	292
Bébés	1'858	592	31.9	241	833
Trotteurs	1'571	242	15.4	48	290
Grands	2'871	192	6.7	47	239
Total	6'704	1'026	15.3	1'062	2'088

Le BIP a fourni en 2016 les données statistiques habituelles concernant l'accueil préscolaire à Statistiques Vaud et a aussi répondu à des demandes ponctuelles concernant l'état de la demande selon divers critères.

Cellule socio-éducative

Toujours active, la cellule socio-éducative a été bien sollicitée durant l'année 2016. Disponible pour des soutiens divers auprès des institutions pour l'enfance du Réseau-L (IPE), les collaboratrices de la cellule socio-éducative ont accompagné des problématiques liées aux équipes éducatives, aux familles ou aux directions.

Deux faits marquants ont jalonné l'année 2016 :

- les absences pour des maladies longue durée de plusieurs directeurs/trices de CVE municipaux, qui ont eu pour effet de fragiliser les institutions concernées. Dans ce cadre, les collaboratrices de la cellule socio-éducative ont été très présentes pour les soutenir et les accompagner afin de maintenir les missions auprès des enfants et des familles ;
- le projet « Ticket découverte »

C'est une démarche de formation continue menée et coordonnée par la cellule socio-éducative, consistant à proposer au personnel éducatif des IPE préscolaires du Réseau-L des rencontres professionnelles d'une autre institution. Pour

l'année 2016, plus de 60 voyageurs (éducateurs/trices, assistant-e-s socioéducatives) ont visité l'une des 36 institutions inscrites pour les accueillir. Ces voyageurs ont eu l'occasion de découvrir un autre contexte institutionnel, de rencontrer des pairs dans un environnement différent, de s'ouvrir à de nouvelles pratiques. Une soirée de préparation et une de clôture ont été organisées afin de mettre en commun les fruits rapportés de ces expériences originales.

Outre ces deux présentations spécifiques, la cellule socio-éducative reste un dispositif fort apprécié et utilisé par les collaborateurs/trices des IPE préscolaires du Réseau-L puisque la majeure partie d'entre elles font appel à ses services à de multiples occasions.

Haltes-jeux subventionnées

Les 10 haltes-jeux privées subventionnées du Réseau-L offrent au total 162 places à temps d'ouverture restreint (TOR). Ce sont près d'une centaine de familles qui fréquentent de manière régulière une halte-jeux de quartier. Fonctionnant sur un mode associatif, les membres des comités et les éducatrices responsables de ces lieux s'investissent remarquablement pour faire perdurer ce type d'accueil qui ne pourrait fonctionner sans une forte implication bénévole des parents. Témoins de cette vitalité, quatre associations sur les 10 lieux TOR ont connu un changement de présidence en 2016.

À la rentrée scolaire, le comité de la halte-jeux P'tits Trolls s'est séparé de son éducatrice responsable. Malgré d'intenses recherches, tant au sein du Réseau-L que sur diverses plateformes spécialisées, ce n'est qu'au mois de novembre que le comité a enfin trouvé une éducatrice apte à poursuivre l'exploitation de ce lieu. La halte-jeux aura été par conséquent fermée d'août à décembre 2016 et ce n'est qu'en janvier 2017 qu'elle reprendra son activité, réjouissant ainsi un petit groupe de parents du quartier restés mobilisés dans l'attente de cette reprise.

En septembre a été inauguré le nouvel espace modulaire de Rataboum qui lui permettra de maintenir ses prestations sur son site actuel des Boveresses, en attendant son installation définitive dans de nouveaux bâtiments qui verront le jour en 2020. Ce projet a été rendu possible par la mobilisation de multiples contributeurs, tant privés que publics, attachés à la pérennité de cette halte-jeux, dont notamment le contrat de quartier des Boveresses, Logement Idéal, la Loterie Romande, le Service du logement et des gérances, le SAJE et bien entendu l'association Rataboum sur ses fonds propres.

La Grenette à la Riponne

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2016, la halte-jeux a vécu sa troisième saison avec un succès qui va croissant depuis sa naissance éphémère en 2014. Presque 10'000 enfants sont passés par cet endroit de rencontres et de convivialité pour y jouer, peindre, bricoler, jardiner avec leurs parents, leurs grands-parents ou une équipe éducative. Cette édition a vécu son inauguration officielle en date du 23 mars 2016, dans la joie et la bonne humeur. La taille des locaux s'est agrandie puisqu'en 2016, la halte-jeux a occupé quatre fois plus d'espace qu'en 2015. Les locaux étant toujours inoccupés, ils ont fait la joie de la halte-jeux. Ceci a permis de mettre en valeur les déchets récoltés par TRICréa dans des bacs à tiroirs transparents du plus bel effet. Ainsi, les enfants choisissent le matériel pour bricoler, se servent à l'aide d'un panier (comme au magasin) et s'installent à une table. La terrasse constitue le circuit de vélo qui reste un attrait majeur de la vie sur la place. De plus, en collaboration avec SPADOM, nos voisins marginalisés et un spécialiste en permaculture, l'équipe de la halte-jeux a rendu vie aux bacs de Lausanne-Jardins 2014 en y créant un potager urbain. Ainsi, fraises, tomates, concombres et herbes aromatiques ont ravi les papilles des enfants accueillis, ainsi que des passants, au point que la belle courge convoitée pour la fête de fermeture saisonnière s'est envolée à peine mûrie !

La gestion des déchets et TRigolo

La solution de collaboration inter-service imaginée entre le SALV et le SAJE a vécu une deuxième année fort appréciée des CVE et des APEMS et fait désormais partie du panorama d'offres durables proposées aux lieux d'accueil.

TRigolo et ses mini-déchetteries ont essaimé gratuitement, au sein des lieux d'accueil intéressés, moyennant une demi-journée de sensibilisation au développement durable et ses nombreux enjeux. La moitié des documents pédagogiques seront finalisés en 2017 et les équipes éducatives ont commencé l'utilisation de ce matériel depuis mai 2016. Ce paravent de tri permet aux jeunes enfants en collectivité de jouer à trier des déchets propres, ce qui est la suite logique du coin marchand et du coin dînette existants dans toutes les structures. Le matériel pédagogique, sous forme de fiches de vie de chaque déchet, permet aux équipes éducatives d'apprendre puis de transmettre les nombreuses transformations des déchets selon leur nature.

Rovéréaz - accueil de jeunes enfants au potager de la ferme

Depuis la rentrée scolaire d'août 2016, neuf CVE du Réseau-L se rendent, avec le groupe d'enfants dit « les moyens », soit âgés de 2½ ans à 4½ ans, au potager de la ferme de Rovéréaz. Ce domaine de 30 hectares, propriété de la Ville et géré par un jeune collectif, s'est vu agrémenté d'un magnifique potager en permaculture, accessible aux jeunes enfants. Ainsi, grâce à une collaboration entre le collectif de Rovéréaz et le SAJE, ce projet-pilote d'accueil, financé par le Fonds pour le développement durable, a démarré. Chaque groupe d'enfants se rend une journée par saison au potager et participe activement à la cueillette des légumes et à la préparation de la soupe de midi ainsi que de l'entretien saisonnier du potager. La féerie de la nature leur est distillée sous forme d'anecdotes, de petites histoires et d'échos divers des compagnons et ennemis du potager. Un bilan intermédiaire de cette expérience est prévu en février 2017 et une nouvelle année de découvertes se planifie pour la rentrée scolaire 2017.

SECTEUR PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 À 6P)

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

La volonté du SAJE de promouvoir la formation auprès du personnel en charge des enfants est toujours aussi présente et des cours organisés à l'interne du secteur, en plus de toute la palette formative proposée à l'externe, ont été suivis par de nombreux professionnels.

Les métiers de l'éducation ne s'improvisent pas et l'adéquation entre la théorie et la pratique est indispensable dans l'accompagnement éducatif des enfants qui nous sont confiés.

Comment travailler l'inclusion des enfants à besoins spéciaux, porteurs de handicap, clandestins, en rupture sociale ou autre, sans formation pédagogique ?

Le secteur APEMS tente de relever ce défi afin que tous les enfants trouvent de la reconnaissance et du respect dans leur diversité, leurs problématiques, mais aussi dans leurs joies et leurs plaisirs grâce à un encadrement de qualité.

Une formation sur la pédagogie sociale et les défis de la gouvernance des établissements de l'enfance – animée par un formateur et chercheur en travail social et philosophie sociale – a été proposée sur trois journées aux responsables.

1'005 heures de formation continue ont été offertes au personnel éducatif pour le développement de leurs compétences en lien avec leur pratique professionnelle.

Une formation à l'interne sur le thème « Atelier de supervision éthique » a rencontré un vif succès auprès des responsables. Onze moniteurs ont eu six jours de formation offerte par le SAJE et donnée par les CEMEA.

Plan de développement du secteur APEMS

La rentrée 2016 a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 88 places pour atteindre un total de 2'160 places permettant d'accueillir 2'955 enfants, ce qui représente une progression de 3.06% par rapport à la rentrée 2015.

Sur les 4'968 enfants fréquentant le cycle primaire, 59.48% sont accueillis dans les APEMS.

Locaux

La recherche de nouveaux locaux a été moins effrénée, l'offre s'étant quelque peu stabilisée. Cependant la créativité reste de mise pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et rien n'effraie les architectes quand il s'agit de concevoir un lieu d'accueil dans des endroits très improbables, tel un local de vente de voitures, tout en respectant les mesures de sécurité.

Aussi un nouvel APEMS a ouvert ses portes au mois d'avril 2016 dans le quartier d'Entre-Bois. Depuis plusieurs années le SAJE déplorait un manque de places pour accueillir tous les enfants inscrits à l'APEMS d'Entre-Bois. Une occasion de locaux à louer s'est présentée, et un bureau d'architectes a pu réhabiliter une partie d'un grand garage désaffecté dans le quartier pour en faire un magnifique accueil pour enfants d'une capacité de 60 places.

La construction du petit collège de Chandieu a également offert la possibilité d'ouvrir un APEMS de 36 places qui peut répondre aux besoins des habitants du quartier.

Enfin, l'APEMS de Prélaz a vu sa capacité d'enfants se réorganiser grâce à l'ouverture d'un ancien réfectoire. Cet endroit, occupé prioritairement par la fanfare L'Instrum de Lausanne et par la Chorale de la Pontaise, a été mis à disposition pour environ 24 enfants. La cohabitation entre instruments de musique, lutrins et enfants se passe au mieux et a ainsi permis à ces derniers davantage d'espace pour manger et jouer durant la pause scolaire de midi.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Les Chevaliers de la Bourdonnette – Livre paru aux éditions LEP

Il s'agit d'une œuvre collective écrite et illustrée par 60 enfants de 6-9 ans. Ce conte de quartier a été créé sous la houlette de deux travailleurs sociaux à l'APEMS de la Bourdonnette. Pour cette réalisation, un lien s'est tissé avec l'école et c'est au terme de cette belle collaboration qu'est née cette fiction. Le vernissage a eu lieu le 8 septembre 2016 avec 60 enfants heureux de dédicacer « leur » livre, et en présence de notre nouveau municipal.

Politique de formation pour les structures APEMS

En 2016, le secteur APEMS a soutenu la formation pratique ou continue de :

- 6 moniteurs en formation d'emploi de type CFC ASE-A;
- 3 apprentis CFC ASE-D;
- 3 éducateurs en formation en cours d'emploi ES-HES à l'EESP;
- 2 responsables en formation post-grade de gestion d'équipe niveau CAS;
- 1 stagiaire préalable EESP;
- 1 stagiaire ESEDE de 3^e année;
- 1 stagiaire ESEDE en 1^{re} année;
- 3 civilistes.

Evolution des ressources internes

Quatre nouveaux responsables ont été engagés pour remplacer ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Engagement d'une assistante pédagogique et chargée de formation

C'est avec un grand plaisir que le SAJE a engagé en août 2016 une assistante pédagogique qui vient ainsi compléter l'unité de ressources pédagogiques du secteur APEMS. Cette dernière, au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de l'enfance et qui a particulièrement œuvré en qualité de responsable de formation au sein d'une école pédagogique, a su trouver très rapidement sa place au sein du secteur.

SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Pour garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.2 ept) déléguées à collaborer avec L'AMIFA. Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et surveiller la qualité de la prise en charge des enfants pour L'AMIFA. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. Elles se chargent d'établir des rapports d'enquêtes et d'évaluations. De plus, l'établissement de la convention de placement au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice de référence, renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes.

Les coordinatrices, employées directes du SAJE, ont leur bureau à la rue Saint-Martin 25. Cette proximité leur permet de travailler en collaboration avec la Direction, le secteur administratif, l'équipe éducative du Jardin d'enfants et la responsable de formation. Elles ont ainsi la possibilité d'avoir d'autres contacts avec les AMF qui viennent à quinzaine pour la formation continue et un regard complémentaire sur les enfants accueillis au Jardin d'enfants.

Les coordinatrices ont aussi comme mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. Elles participent avec la Direction à un entretien préalable et font une première sélection selon les critères définis par L'AMIFA. L'enquête socio-éducative permet ensuite d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue de l'obtention d'une éventuelle autorisation provisoire.

Candidatures pour devenir AMF

Durant l'année, L'AMIFA a reçu 35 dossiers de candidature et organisé 25 entretiens en présence de la direction de L'AMIFA et d'une coordinatrice :

- 15 candidates ont renoncé, dont une après enquête;
- 12 candidates n'ont pas répondu aux critères du référentiel de compétences du SPJ et de L'AMIFA;
- 5 candidates ont été autorisées (dont 2 candidates 2015);
- 5 dossiers sont en attente.

AMF – Autorisées et actives

Le 1^{er} janvier 2016, nous dénombrons 96 AMF autorisées et actives qui accueillent 295 enfants.

Au 31 décembre 2016, nous avons 95 AMF autorisées et actives qui accueillent 284 enfants.

Visites - entretiens

239 visites au domicile des AMF dont :

- 207 visites annuelles et/ou conventions de placement;
- 14 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables cinq ans);
- 17 entretiens d'enquêtes;
- 1 visite suite à une dénonciation.

18 entretiens pour mise à jour/conflits à L'AMIFA.

La gestion des remplacements et des dépannages ne cesse d'augmenter : de 280 en 2014 à 353 en 2015 et 380 en 2016. Les coordinatrices participent toujours activement à la gestion des nouveaux accueils en collaboration avec une secrétaire à 20%.

La Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) a annoncé, en juillet 2016, une modification de ses modalités de subventionnement en faveur de l'accueil familial de jour avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Ces changements vont dans le sens d'une augmentation du forfait administratif en faveur de la structure de coordination. De plus, et grande nouveauté, la FAJE subventionne les heures prestées des accueillantes. La participation accrue de la FAJE a été l'occasion de revaloriser les conditions salariales des AMF avec le versement d'une gratification en 2016 et une augmentation de leur salaire horaire de CHF 0.40 dès janvier 2017, augmentation financée paritairement par la FAJE et la subvention de la Ville. Enfin, il a été créé en 2016 un fonds de compensation, qui a pour objectif de compenser partiellement et exclusivement les pertes salariales subies lors des fins de contrats des enfants sans qu'il ait été possible de proposer tout de suite un nouvel accueil. Le règlement de ce fonds est en cours de validation pour une entrée en vigueur début 2017.

POLITIQUE FAMILIALE / RÉFECTOIRES / GRANDIR

Politique familiale

La mise en œuvre du rapport-préavis N° 2015/03 « La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne », adopté par le Conseil communal le 5 janvier 2016, s'est concrétisée par une séance de lancement réunissant la plupart des partenaires concernés par la politique familiale lausannoise. Cette séance a permis de présenter les différentes étapes : la création d'un bureau centralisé d'information et de coordination ainsi que la création d'une plateforme de consultation avec la mise

en réseau de tous les partenaires publics, professionnels et bénévoles. Une première séance constitutive, réunissant les associations partenaires, a permis à chacune d'elles de faire connaissance, de tisser des premiers liens, de dresser les premières pistes d'intervention.

En parallèle, la Municipalité a accepté que chaque direction de l'administration nomme un-e répondant-e famille afin que le Bureau lausannois pour les familles (BLF) puisse travailler de manière transversale et interactive avec un interlocuteur pour chacun des domaines de l'administration.

Enfin, le BIP va étendre ses prestations et se construit de nouvelles compétences pour pouvoir répondre aux demandes exprimées. Cet apprentissage passe par des contacts et visites organisées auprès d'institutions/services partenaires présentant une ressource pour les secrétaires du guichet. Par ailleurs, une documentation plus spécifique est en cours de rédaction.

Réfectoires

Les réfectoires s'adressent aux élèves dès la 7^e. Ils sont situés dans les locaux scolaires équipés d'une cuisine de production (cuisinier sur place) ou de régénération (repas livrés). Au total, 43'571 repas chauds ont été consommés.

Le nombre de repas vendus par réfectoire se répartit comme suit:

	Nombre de repas en 2016
Belvédère	3'116
Bergières	4'581
Béthusy	9'073
Coteau-Fleuri	1'086
CPO	7'482
Entre-Bois	2'488
Grand-Vennes	1'443
Rouvraie	3'519
St-Roch	2'273
Villamont	8'510
Total	43'571

Notons ici que l'ensemble des cuisines productrices internes ou externes font l'objet d'un suivi budgétaire, de qualité des produits et de quantités livrées et facturées. Toutes ont été sollicitées dans le cadre du plan de restauration collective durable.

Grandir à Lausanne

Deux publications :

- au printemps – Lausanne, les enfants et le développement durable ;
- en automne – Lire, écrire et partager.

Ces deux numéros ont été distribués à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire et des enfants inscrits dans un lieu d'accueil de jour. Le tirage est de 22'000 exemplaires par numéro.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE (RCD)

Ce projet est issu de l'adoption du rapport-préavis N° 2014/36 « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale ». Suite à la conception et à la validation du plan RCD en 2015, l'implémentation des cinq indicateurs – achats de proximité, achats labellisés, performance économique, qualité nutritionnelle et journée végétarienne hebdomadaire – a été déployée dans les cuisines Ville et auprès des partenaires sous contrat de la gestion concédée. Une formation sur la restauration durable a été dispensée aux cuisiniers tout au long de l'année, en partenariat avec le Canton.

Entre 80% et 90% des objectifs 2016 sur les cinq indicateurs ont été atteints par les cuisines Ville. La démarche « nutri-Menu Lausanne » déployant, en partie, l'indicateur « qualité nutritionnelle » a reçu le premier prix du réseau européen de promotion de la santé Citizen@work, pour la Suisse.

Validé en novembre 2016 par le comité de pilotage RCD, un plan de sensibilisation et de communication grand public devrait être déployé sur deux ans (2017-2018).

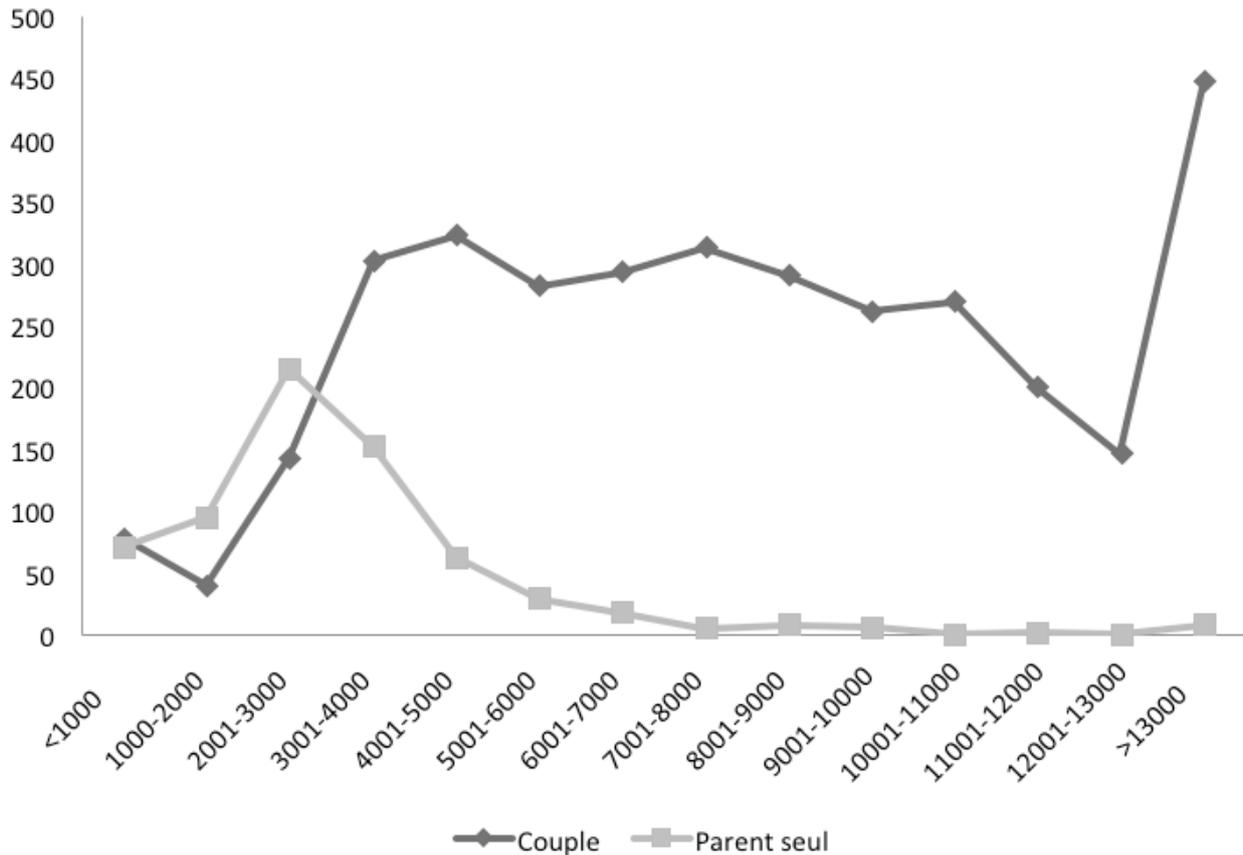
Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SAJE est chargé de diriger les réfectoires et s'est vu confier le pilotage de l'ensemble de la restauration collective depuis les CVE jusqu'à la 11^e secondaire (dernière année de la scolarité obligatoire) ainsi que les trois restaurants du personnel (Hôtel de police, la RAMA et Au goût du jour). Plus de 6'000 repas/jour sont confectionnés dans l'une des 45 cuisines de production et sont consommés dans l'un des 150 lieux d'accueil collectif de jour. Cette nouvelle mission centralisée par le SAJE permet une évaluation globale sur l'efficacité de chaque site de production tant pour la gestion concédée (partenaires extérieurs avec convention) que pour la gestion propre (employés Ville). Les premiers résultats et décisions éventuelles sur une nouvelle répartition des mandats pourront être dévoilés en 2017 déjà.

STATISTIQUES

Catégorie socioprofessionnelle des parents



Revenu déterminant selon la situation familiale (nombres réels)



TAUX D'OCCUPATION

L'objectif de fréquentation des CVE du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur 11 mois de fréquentation.

Catégorie A – CVE municipaux

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	93.13	114.00
CVE Bellevaux	88.52	93.25
CVE Bergières	91.62	120.00
CVE Borde	86.62	80.00
CVE Bourdonnette	93.61	113.00
CVE Cité	85.57	90.00
CVE Diablerets	73.97	32.83
CVE Grangette	92.72	107.17
CVE Jardins de Prélaz	91.03	85.00
CVE La Sallaz	79.76	62.17
CVE Montelly	87.25	136.00
CVE Montoie	84.31	46.00
CVE Valency	90.75	84.40
Moyenne	87.60	

Catégorie B – Garderies et centres de vie enfantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	89.96	68.00
APEF Madeleine	89.77	49.00
Centre de la Petite Enfance	98.64	128.00
Chenille	93.71	86.00
Clos-de-Bulle	92.36	67.20
Collonges	89.70	68.00
CVE de Cour	94.97	67.33
Grattapaille	89.77	62.70
Grattapaille-Lucioles	88.55	39.00
Les Koalas	87.09	22.00
Maillefer	99.72	22.00
Malley-Prairie	105.74	82.58
Piccolo Mondo	95.07	65.60
Planète Bleue	91.76	20.00
Servan	91.99	117.60
Tournesols	117.87	38.00
Zig Zag Zoug	98.14	89.00
Moyenne	94.99	

Catégorie C – Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les crèches de l'Etat de Vaud)

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
Béthanie	94.75	22.00
Bois-Gentil	93.62	22.00
Croq'cinelle	92.00	44.00
Croquignole	98.18	37.00
CVE de Beaumont I	96.59	69.30
CVE de Beaumont II	86.94	111.20
CVE Minibulles	93.48	40.75
Espace Enfance Vinet	90.78	44.00
Mandarine	96.67	22.00
MiniWatts - Alpiq	90.05	44.00
Polychinelle	88.95	106.00
Pouponnière Chailly	112.98	122.60
Pouponnière Marronniers	85.16	39.00
Tivoli	89.88	44.00
Moyenne	93.57	

Commission consultative de la petite enfance

Pour la première fois depuis 2013, la commission s'est réunie à l'aula des Bergières, à fin mai 2016. À l'ordre du jour, le bilan de législature 2011-2016 a été présenté, ainsi qu'un débat prospectif sur la nouvelle législature 2016-2021. Dernier sujet revu, la révision de la LAJE et les conséquences pour le service et la politique de l'enfance à la Ville.

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Par rapport à 2015, les principales missions du SEP+S sont restées les mêmes, mais avec un volume toujours croissant et donc la nécessité d'adapter l'organisation et les outils du Service :

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en étroite coordination avec les directions des établissements scolaires, en application de la convention Vaud – Lausanne
- gérer les tâches administratives relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, transferts entre communes
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, bibliothécaires, gestion fiduciaire et gestion informatique
- assurer l'organisation et le soutien logistique au conseil et aux commissions d'établissements, ainsi que le suivi de leurs activités
- gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs surveillés, animation durant la pause de midi, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique, etc.)
- gérer administrativement les transports scolaires (abonnement de bus, ainsi que le Pédibus)
- assurer la mise à disposition des infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel
- contribuer subsidiairement aux prestations cantonales à la scolarisation des élèves en difficultés : centre de ressources pour élèves allophones, subvention aux Appart'
- promouvoir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel : coordination régionale des acteurs de l'école, ressources pédago-socio-éducatives

Il est à noter que la gestion de la restauration scolaire a été centralisée au SAJE.

PRÉAMBULE

Comme le montrent le présent rapport et les indicateurs telles que les interventions au Conseil communal, les plaintes reçues ou les comparaisons année après année, en 2016, le SEP+S a globalement assuré à satisfaction les prestations attendues. Cependant, les voix demandant une amélioration de la qualité des infrastructures scolaires se sont faites plus pressantes. Et les attentes du personnel parascolaire de voir son statut mieux reconnu ont également été plus fortes.

A l'interne, la direction du Service a pu procéder à des engagements stratégiques dans le cadre d'une réorganisation accompagnée par le SPEL. C'est ainsi qu'une division claire entre le secteur finances et celui des RH a pu être opérée ; une cellule RH a pu être constituée avec des conseillères RH diplômées détachées dans les grands secteurs : conciergeries et parascolaire/devoirs surveillés. Ceci en profitant de plusieurs départs à la retraite et avec une augmentation de postes compensant partiellement le volume des missions à accomplir.

Les chapitres ci-après rendent compte des actions conduites dans chacun des secteurs du Service.

SECTEUR « PERSONNELS, FINANCES ET SUPPORT »

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration établis. scol.	32.76	30.90	32.76	31.15
Administration SEPS	25.05	24.59	27.10	24.04
Assistants Sociaux SEPS	6.30	5.80	6.00	5.80
Conciergeries	105.63	98.73	104.23	100.53
Devoirs surveillés	19.37	17.46	19.37	16.29
Devoirs surveillés - Resp.	5.07	5.10	5.07	4.70
Réfectoires	1.62	0.32	0.54	0.32
Total service	195.80	182.91	195.07	182.84

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	- 0.73

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration établis. scol.	43	30.90	43	31.15
Administration SEPS	35	24.59	34	24.04
Assistants Sociaux SEPS	8	5.80	8	5.80
Conciergeries	175	98.73	178	100.53
Devoirs surveillés	134	17.46	125	16.29
Devoirs surveillés - Resp.	39	5.10	36	4.70
Réfectoires	1	0.32	1	0.32
Total service	435	182.91	425	182.84

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Administration SEPS	1		1	
Conciergeries	2		2	
Total service	3		3	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	38	32

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	3
Décès	
Démission	15
Départ à la retraite	15
Fin de contrat	1
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	4
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	38

Une analyse des informations relatives au *turn over* et à l'absentéisme permet de mettre en évidence quelques points réjouissants, concernant les aspects maîtrisables de la gestion du personnel (en faisant donc abstraction des problèmes de santé sans lien avec l'activité professionnelle) :

- le taux d'absences brèves (en particulier les lundis ou vendredis) est resté très bas ;
- les départs consécutifs à des problèmes RH ont été peu nombreux ;
- le système de l'annualisation du temps de travail – indispensable vu les pics d'activité – géré de manière assez libre a bien fonctionné, avec une solidarité certaine au sein des équipes.

Gestion et organisation de la structure RH

2016 a vu la réorganisation de ce secteur, sous la forme d'une « cellule RH » correspondant aux vœux du SPEL, permettant à la fois d'assurer le suivi administratif et la gestion prévisionnelle des RH. Cette structure est donc passée de 2 ept de chargés d'administration (CAP) à 2.7 ept de spécialistes RH, ceci avec une volonté d'offrir un service transversal et professionnel aux différents secteurs du SEP+S : principalement celui des conciergeries, du parascolaire, et du personnel administratif de Chauderon ou dans les établissements scolaires. La Municipalité a ainsi pris en compte l'augmentation du nombre de personnes travaillant au SEP+S – 660, souvent à temps très partiel – mais aussi le niveau de qualification requis.

Personnel administratif et bibliothèques scolaires

Durant cette année, suite à la création de trois établissements primaires en 2014, la consolidation administrative des nouvelles directions s'est poursuivie, avec une sous-spécialisation progressive des secrétaires (finances, élèves, RH) et à un accent sur l'intégration des nouvelles collaboratrices. Un effort de formation a été effectué tant en matière de techniques de travail que pour l'homogénéisation de certaines équipes nouvellement constituées. Un accompagnement individualisé a parfois été mis en place, sous la houlette de la direction du Service et de la cellule RH.

De concert avec le Canton et le BAVL, un projet de développement de l'accès des élèves aux bibliothèques a été lancé, avec l'intention de nouer des contrats de prestations – général et spécifique aux établissements – en 2017. Ceci en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes et par une gestion fine des horaires des bibliothécaires, pour concilier les horaires d'accès aux locaux réservés aux élèves, mais également pour maintenir les horaires de travail des collaborateurs à un niveau acceptable.

Personnel auxiliaire

Comme en 2015, tout comme dans les années à venir, le Service ne pourrait se passer de l'appoint en ressources humaines constitué par les auxiliaires, que ce soit pour les secteurs parascolaire, périscolaire et celui de la logistique des bâtiments, et même pour l'administration vu certains pics de travail saisonniers. En 2016, l'accent a été porté sur la clarification des processus RH administratifs, de l'informatique de support et des règles communes.

Recruter des personnes disponibles immédiatement pour les devoirs surveillés constitue toujours une gageure, particulièrement en raison de l'aspect protéiforme que revêtent les conditions de travail et l'activité elle-même. Un effort particulier pour la communication lors des recrutements a été initié. Les devoirs surveillés représentent souvent une découverte du monde du travail pour de jeunes étudiants, qui effectuent leur première expérience professionnelle dans le parascolaire et doivent se plier désormais à des règles inédites pour eux, qu'il faut parfois répéter à l'envi.

Finances

Le budget de fonctionnement a été correctement tenu, sans écarts significatifs entre le budget et les comptes.

Un prélèvement sur les réserves de CHF 2'152'225.- a été utilisé pour les dépenses du DIPA 5073: bâtiments scolaires, signifiant que l'enveloppe constituée en 2014 pour financer des travaux supplémentaires est bien utilisée.

Octroi de bons Mobilis

L'attribution des bons Mobilis pour les abonnements des élèves et jeunes Lausannois rencontre toujours plus de succès. Ainsi, on recense quelque 14'542 bons Mobilis établis pour l'année 2016-2017 qui se répartissent en trois groupes:

- 3'741 bons émis aux élèves pour un abonnement Mobilis gratuit (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-) avec un taux d'utilisation de 92% ;
- 2'825 bons émis aux élèves pour un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-) avec un taux d'utilisation de 58% ;
- 7'976 bons émis aux jeunes Lausannois de 11-20 ans pour un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 40.-) avec un taux d'utilisation de 58%.

Ce sont donc 9'750 élèves ou jeunes qui ont profité de l'offre communale, soit en hausse de 4.3%.

Un important toilettage des dispositions réglementaires municipales concernant l'octroi de ces bons a été réalisé avec le concours du Service juridique, puis avalisé par l'Etat.

Système d'information

La mise en œuvre du schéma directeur, et en particulier la mise à niveau des outils informatiques indispensables, a permis quelques avancées appréciables. En amont du développement de solutions informatiques, la description d'un certain nombre de processus métiers via le système OPTIMISO a bien avancé dans les différents secteurs du service:

- GELORE: a permis d'améliorer la gestion des locations des locaux des bâtiments scolaires, incluant en particulier la préfacturation intégrée à GEFI. Une deuxième étape, en 2017, consistera en la mise à disposition sur Internet des informations afin de permettre aux demandeurs de mieux communiquer et formuler leurs demandes de location avec le service ;
- FAST: l'installation de cet outil très efficace de recherche des données du service est fonctionnel et son déploiement sera effectif en 2017 ;
- FileMaker: une opération de fusion de plusieurs bases de données en une seule, permettant la gestion des auxiliaires et des intervenants des devoirs surveillés, avec l'adjonction de certaines améliorations fonctionnelles pour une gestion efficace de ces données, est à bout touchant ;
- le développement des synergies en matière d'outils de gestion du secteur parascolaire entre le SAJE et le SEP+S, par la comparaison des outils respectifs.

Certains projets ont par contre pris un peu de retard, en particulier le développement d'un outil de suivi des activités des assistants sociaux scolaires. Ce projet montre cependant l'importance d'une véritable analyse des offres existant sur le marché. Ce qui est l'occasion de souligner la bonne collaboration avec le SOI.

2016 a aussi été marquée par la constitution d'une unité statistique propre à la Ville, au sein de laquelle le SEP+S a détaché un expert dans le domaine de la répartition des élèves et les projections démographiques. Ces informations sont stratégiques pour étayer les choix de constructions de nouvelles écoles, surtout dans le contexte de développements ambitieux, comme aux Plaines-du-Loup, aux Fiches ou aux Prés-de-Vidy.

RAPPORTS-PRÉAVIS

Dans ses relations avec le Conseil communal, outre les réponses aux différents objets déposés (voir en début de rapport), le SEP+S lui a soumis trois rapport-préavis: le N° 2016/25 « Extension du collège de l'Eglantine », le N° 2015/78 « *Complexe scolaire des Fiches, demande d'un crédit d'étude* » ainsi que le N° 2016/65 « *Révision du règlement communal sur le conseil d'établissements lausannois* ». Dans les trois cas, le soutien politique a été unanime.

SECTEUR « RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION »

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

Après une première année centrée sur l'intégration des nouveaux directeurs/trices des établissements de Beaulieu, Coteau-Fleuri et Pierrefleur, suite au passage de 12 à 15 établissements, 2016 a permis une consolidation des équipes pédagogiques.

A noter le succès des séances d'information destinées aux parents de futurs 1P et de futurs 7P, mais aussi une baisse significative des incivilités occasionnant des dommages au patrimoine. Au plan pédagogique, la CRL s'est attelée à trouver des solutions pour les élèves en difficultés, dans un contexte compliqué par la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et par l'attente de la mise en vigueur de la loi sur l'enseignement spécialisé (LES) et de la précision du cadre d'action du SPJ.

Organisation des établissements et des classes

La gestion du plan de rentrée 2016 s'est déroulée dans la sérénité, aux dires de la CRL. La croissance des effectifs n'a pas été aussi forte qu'attendue (+50 élèves), permettant à la Ville de répondre aux demandes, via les 11 classes supplémentaires créées dans les volumes existants et une construction nouvelle à Chandieu. A noter cependant une grosse inquiétude pour l'extension de l'école de l'Eglantine, bloquée durablement par les oppositions de quelques riverains.

Le nombre de refus aux familles formant un vœu de scolarisation de leur enfant dans une autre école que la plus proche de leur domicile a pu être réduit.

Accueil des élèves allophones

Le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), qui réunit les quatre doyen-ne-s spécialisés et les enseignant-e-s, a été confronté à une évolution de la migration qui les conduit à devoir scolariser des enfants de pays de plus en plus divers, avec des parcours scolaires dans leur pays très divers, allant de l'analphabétisme fonctionnel à un niveau social parfois très élevé. En corollaire, l'hétérogénéité des parents de ces élèves a également frappé : nombreuses personnes traumatisées par la guerre et très démunies, mais aussi « expatriés » de multinationales aux exigences très pointues.

La problématique des mineurs non accompagnés, déjà signalée dans le rapport de gestion de 2015, s'est encore exacerbée avec des tentamens, de nombreuses démissions d'éducateurs de l'EVAM dans les centres d'accueil, ce qui ne manque pas d'avoir un impact sur la scolarisation des quelque 55 jeunes concernés dans les classes lausannoises.

Assistants sociaux scolaires (ASS)

Désormais, l'organisation du travail des ASS étant calquée sur l'année scolaire, les statistiques concernent la période d'août 2015 à juillet 2016. Ainsi, au plan quantitatif, les huit ASS (correspondant à 5.7 ept), ont ouvert 346 nouvelles situations d'élèves, pour un nombre total de suivis supérieur à 1'300 élèves. Elles ont pu en fermer en principe définitivement 106. Ce nombre est assez stable. Rappelons en outre qu'elles évaluent à 25% le temps qu'elles passent en conseil aux enseignant-e-s alarmés par la situation d'un de leurs élèves, séances de réseau ou autres prestations dites « indirectes », parce que concernant des situations de familles qu'elles ne suivent pas personnellement.

L'analyse qualitative fait apparaître les tendances suivantes, en termes de besoins des familles pour que leur enfant puisse investir son « métier d'élève » :

- une croissance des situations complexes, dites « multi-tiroirs », à savoir de familles cumulant les difficultés psychosociales : pauvreté, statut précaire, stress post-traumatiques, très faible niveau de scolarisation antérieure, etc. ;
- une plus grande fréquence de besoins d'orientation vers un suivi psychologique : familles de migrant-e-s de pays en guerre ou enfants rejoignant leurs parents en Suisse, en particulier ;
- de même, le constat que le logement devient un vrai casse-tête de par l'absence de loyers accessibles ; avec une promiscuité qui prive les enfants d'un coin à eux et met les couples à rude épreuve (surtout quand se cumulent des petits jobs avec horaires de nuit) ;
- de nombreuses familles glissant « entre les mailles du filet social » : « semi-clandestines » avec crainte de renvoi, privant les enfants de prestations, n'ayant pour des raisons d'organisation de l'Etat plus accès à un suivi social, ou des rendez-vous trop espacés avec les AS des CSR ou du SPJ ; ou des familles déboutées, donc ne bénéficiant plus de toutes les prestations de l'EVAM, mais non « renvoyables » et donc très précarisées et sans guère de perspectives d'avenir ;
- le cas de figure où les enfants sont la seule raison de « tenir à la vie », pour leurs mamans en particulier, avec un surinvestissement de l'école et une grande appréhension quand les résultats ou l'intégration scolaire se passent mal. Ceci au moment où les enseignant-e-s ont plus de difficulté à assumer leur maîtrise de classe (effet de la mise en place de la LEO). Il en découle le besoin accru de soutenir des parents rencontrant des difficultés pour assumer leurs tâches éducatives, et auxquels les offres du SPJ ne conviennent guère ; ces interventions permettent d'éviter des signalements à la Justice de Paix, ce qui est très efficient.

Face à ces situations souvent de plus en plus lourdes, les ASS sont très sollicitées pour du conseil (on sous-estime le fossé culturel et les difficultés à « comprendre la Suisse » et réciproquement), accompagner les familles dans leurs démarches administratives ou pratiques, effectuer un travail de coordination entre les services concernés, rechercher des solutions très concrètes via les associations caritatives ou les fondations (habits, activités socialisantes, etc.), intervenir en cas de mauvais traitements (pas forcément mal intentionnés mais liés aux carences parentales).

Le rôle des ASS est donc très apprécié par l'école et s'avère souvent très efficace, grâce également à la bonne collaboration avec les autres intervenants en milieu scolaire. Les ASS sont aussi pratiquement les seules dans l'action sociale à aborder la problématique familiale sous l'angle des enfants/élèves. Cependant, leur sentiment de devoir limiter leur action aux pires situations, alors qu'il devient impossible de répondre à toutes les sollicitations, est vécu comme un surcroît de pénibilité par les ASS. Enfin, il est à signaler l'importance de l'offre des Appart', subventionnés pour moitié par la Ville et pour moitié par le SPJ, en tant que lieu de prise en charge socio-éducative de jour. Au-delà du fait qu'il y manque chroniquement des places.

Subvention aux Appart'

Rappelons que deux structures sises aux Epinettes et à la rue du Midi permettent en permanence l'accueil d'une quinzaine de jeunes chacune, à midi et l'après midi, ainsi que pour des activités très appréciées le week-end et pendant les vacances. Ces dispositifs sont en permanence complets et bénéficient donc à une cinquantaine d'enfants. La question de la création d'un troisième Appart' se pose donc de manière récurrente. Ces structures sont gérées par l'Association de la Maison des Jeunes et subventionnées pour moitié par le SPJ et par la Ville. Une convention de subventionnement à cet effet a été signée jusqu'en 2019. Malgré ce dispositif de pilotage consolidé, le Service de révision de la Ville de Lausanne a procédé à un audit approfondi et a également émis un certain nombre de recommandations sur le système interne.

Fermes pédagogiques

Le nombre des visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24 heures complètes) par classe. Ce sont ainsi plus de 1'200 enfants qui ont découvert en 2016 un milieu de vie et un métier en pleine mutation. Deux fermes en activité assurent cette prestation pédagogique : le Chalet de la Ville au Mont-sur-Lausanne et la ferme des Cases aux Monts-de-Pully. Les activités conduites avec les élèves, en coordination avec l'enseignante, la fermière de l'exploitation visitée et l'animateur responsable, enrichissent la vie de la classe, que ce soit pour les contenus ou pour le développement de liens conviviaux entre les élèves. Les enfants viennent à deux reprises, à deux saisons différentes pour affiner leurs observations et mieux comprendre les liens entre l'homme et son environnement.

Conjointement avec le SPADOM, le SEP+S a mené des travaux de réaménagement de l'ancienne écurie de la ferme des Cases, afin de créer un local chauffé pour accueillir les classes. Et tout le personnel a été formé aux premiers secours.

Prêt d'équipements et coordination des activités sportives

Au dépôt – entièrement rénové – de Valency, les élèves ayant besoin de matériel de ski sont équipés par la Ville. Pour l'hiver 2015-2016, ce sont près de 2'000 enfants qui ont bénéficié de ce service. Il est à signaler que la demande de prêt est croissante d'année en année.

Piscines

Afin qu'une majorité des élèves soient aptes à passer le test de contrôle de la sécurité aquatique (CSA) à l'issue de leur sixième année d'école obligatoire, les cours de natation sont organisés conjointement par la CRL et le SEP+S, dès la 3P. La mise en place de cette procédure permettra d'améliorer le taux de réussite du test CSA.

Patinoires

Pour la deuxième année consécutive, des réunions ont été organisées afin que les nouveaux enseignants soient sensibilisés au prêt et au rangement du matériel utilisé dans les patinoires. Le résultat intermédiaire est encourageant.

Conseil d'établissements et commissions d'établissement

Le conseil d'établissements lausannois a tenu sa dernière séance de la législature le 12 mai 2016. Comme de coutume, les membres ont reçu des informations transversales : plans de rentrée, mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), projets scolaires et parascolaires. De fructueux échanges ont porté sur les travaux respectifs des commissions et des indications ont été données pour préparer la nouvelle législature (élections des parents, création de trois nouvelles commissions primaires, mise à jour du règlement du conseil d'établissements lausannois).

La commission des élèves lausannois a eu lieu le même jour avec, comme sujet de discussion, la prévention du vandalisme dans les écoles. Ce thème avait été traité au préalable par les conseils des élèves des établissements scolaires (dès la 7P), au moyen d'un questionnaire préparé par le SEP+S, en lien avec les doyenne-s d'établissement.

Le 23 juin, une soirée festive au Casino de Montbenon a permis de clore officiellement la législature et remercier les quelque 200 membres encore actifs des commissions d'établissement.

A noter que, malgré le changement de législature, les commissions d'établissement ont continué à œuvrer à l'ancrage de l'école dans son quartier et contribué, à leur manière, à la création de liens sociaux : projets ou journées d'établissement, organisation de conférences, café-parents, soirées d'orientation/présentations de métiers, création d'un journal, publications, réflexions sur l'aménagement scolaire et la sécurité aux abords de l'école, sur l'offre parascolaire et les règlements d'établissement.

Afin d'informer les parents et les inviter à se porter candidats en vue des élections des parents organisées en fin d'année, une lettre, cosignée des directions d'établissement et du conseiller municipal en charge des écoles, a été distribuée à tous les parents des élèves lausannois. Les directions d'établissement ont en outre assuré la relève du quart professionnel des commissions, lors des conférences des maîtres. Les groupes politiques ont été invités à désigner la moitié de leurs représentant-e-s en automne, en attendant l'adoption du nouveau règlement qui permettra d'élargir la désignation à des

membres de leur parti non élus au Conseil communal. Finalement, suite à un état des lieux, une bonne partie des sièges du quart des organisations/associations a été repourvue.

Le renouvellement des commissions, initié en automne 2016, a remobilisé beaucoup d'entre elles, en particulier les commissions primaires, puisque de nombreux membres ne se retrouvaient plus dans leur commission d'origine suite à la création des trois établissements primaires à la rentrée 2015. Afin de donner le temps au 15 commissions d'établissement d'organiser leur propre séance constitutive, de désigner leur bureau (présidente, vice-président-e, secrétaire) et leurs représentant-e-s au conseil d'établissements, la première séance du conseil d'établissement de la nouvelle législature a été reportée au mois de janvier 2017.

Information et communication

Pour la deuxième année consécutive, une soirée d'information commune a été organisée à l'intention des parents des futurs élèves 1P. Ainsi, le 3 mai 2016, près de 700 parents se sont rendus au Casino de Montbenon, où étaient présent-e-s les huit directeurs/trices d'établissements primaires, le conseiller municipal et les cheffes des cinq services communaux de la Direction particulièrement en lien avec les élèves.

Par ailleurs, six commissions d'établissement ont organisé des visites de collèges la semaine avant la rentrée, pour les familles des élèves commençant la 7P. Les offres parascolaires ont été intégrées à ces présentations. Une circulaire informative sur les offres d'accueil dès la 7P a également été distribuée à tous les parents d'élèves de 6P en fin d'année scolaire.

Entre septembre et début octobre, le SEP+S a organisé dans tous les établissements mixtes, une information commune relative à l'accompagnement et à l'éducation des adolescent-e-s, sur la base du portail internet « Reste cool, sois prudent », réalisé sous l'égide des conseils régionaux de prévention et de sécurité du Canton. Ainsi, les premières parties des conférences des parents des élèves de 8P ont été menées conjointement par les préfet-e-s lausannois, la brigade jeunesse et la direction de chacun des sept établissements scolaires concernés. La brochure homonyme a également été distribuée aux parents.

L'effort de traduction des courriers les plus importants s'est poursuivi, tout comme la collaboration avec le BLI, notamment pour former les relais communautaires sur l'organisation scolaire. Huit interprètes étaient en outre à disposition des parents durant la soirée.

Le portail internet dédié à la scolarité à Lausanne continue de rencontrer un vif succès auprès du public. Environ 420'000 pages ont été vues en 2016 par les internautes.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Introduction / Mise en œuvre de l'art 63a de la Constitution vaudoise

La mise en œuvre du programme de législature de la Municipalité en termes d'école à journée continue s'est poursuivie en 2016. Rappels qu'il s'agit d'offrir aux familles qui le désirent des prestations d'accueil de jour différenciées selon l'âge des enfants : le SAJE gère l'essentiel des prestations jusqu'en 6P (10 ans) et, depuis la rentrée scolaire 2015, la restauration collective, en partenariat avec les prestataires mandatés, comme le montre son rapport d'activité.

Quant au SEP+S, il assure cet accueil de jour en particulier pour les élèves de 7-8P, tout en poursuivant des objectifs découlant de la LEO : soutien à la formation via les devoirs surveillés (dès la 3P) ; socialisation et intégration via des offres d'accueil parascolaires et des activités durant la pause de midi, pour les enfants et les adolescents dès le degré 7P. Une attention particulière est portée sur l'adéquation de l'offre et les liens avec les directions d'établissements scolaires et notamment via des doyen-ne-s déchargés à cette fin par la Ville, en incitant les échanges et les collaborations entre les différents professionnels et prestataires concernés (participation aux conférences des maîtres, séances de coordination en cours d'année, etc.). Chaque fois que possible, les commissions d'établissement et les conseils d'élèves ont également été mobilisés. La nouvelle équipe en charge de ce secteur, toujours en phase de consolidation, s'est particulièrement engagée pour assurer la continuité des prestations.

Devoirs surveillés 2015-2016

Rappelons que, globalement, le nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés augmente en moyenne de 5% par an depuis cinq ans et que les offres sont régulièrement réévaluées pour s'adapter aux demandes des familles. Au total, la prestation a profité à 3'911 élèves des degrés 3P à 11S, répartis dans 312 groupes et 45 sites, correspondant chacun à un bâtiment scolaire (état au 1^{er} octobre 2016). Chaque groupe d'élèves a été pris en charge par l'un-e des 312 surveillant-e-s de devoirs en fonction (dans certains cas par un binôme). Les 43 responsables de site ont géré des équipes composées de 2 à 13 groupes d'élèves (avec une seule équipe de 20 groupes au collège de Prélaz).

La direction de ce secteur a été fortement mobilisée par la gestion administrative des surveillant-e-s de devoirs (recrutement et suivi RH), ainsi que par les situations problématiques d'enfants nécessitant une coordination avec les différents partenaires (corps enseignant, doyen-ne-s, APEMS, réseau scolaire et parents).

- Recrutement : 242 candidats ont participé à l'une des 16 séances collectives de recrutement qui ont eu lieu en 2016 ; 160 surveillant-e-s ont été engagés après avoir réussi le test de connaissances et l'entretien individuel. Cette importante mobilisation de ressources supplémentaires s'explique notamment par les contraintes horaires du personnel étudiant (session d'examens, changement d'horaires chaque semestre, Erasmus etc.) ;

- formation de base : afin de renforcer les compétences des nouveaux surveillant-e-s de devoirs, trois sessions de formation ont été organisées avec un total de 85 participants. Les thèmes traités ont porté sur le contexte scolaire et administratif, le climat de travail ainsi que les outils pédagogiques ;
- formation continue : fin juin, les responsables d'équipe ont bénéficié d'une formation sur la conduite d'équipe, animée par M. Roger Blumenthal. Par ailleurs, 269 surveillants ont participé à l'une ou l'autre des trois formations continues de deux heures destinées aux surveillants de devoirs : 82 surveillants-e-s ont suivi la conférence de Mme Brigitte Tombez consacrée aux stratégies mentales de l'apprentissage ; 135 ont suivi la conférence de Mme Maya Brina sur la gestion des devoirs et les difficultés des élèves ; 52 ont assisté à la formation de M. Zacharie Alder consacrée aux devoirs d'allemand en 5 à 6P ;
- inscriptions aux devoirs surveillés : en vue d'anticiper le nombre d'élèves inscrits et suite à l'expérience positive menée l'année précédente pour les élèves 3 à 6P, les parents des élèves de 7 à 8P ont également reçu les bulletins d'inscription à leur domicile, à mi-août. Pour les élèves des degrés supérieurs (9 à 11S), les bulletins d'inscription ont été transmis aux secrétariats des établissements, puis distribués aux élèves par leur maître-esse de classe, preuve de la bonne collaboration entre les directions d'établissements et les services communaux. Rappelons que les élèves ont également la possibilité de s'inscrire en cours d'année ;
- préparation de la rentrée scolaire : deux séances ont été tenues avec les responsables des devoirs surveillés : l'une pour les responsables en charge des élèves de 3 à 6P et l'autre pour les responsables en charge des élèves de 7P à 11S, ainsi que les doyen-ne-s de liaison ;
- offre « à la carte » pour les 3 à 6P : le projet pilote propose un accueil en APEMS – avec ou sans devoirs surveillés – ou les devoirs surveillés uniquement. Le projet s'est poursuivi dans les bâtiments scolaires de Montriond, Cour, Figuiers, Floréal, Montoie et Vers-chez-les-Blanc. Un bilan a été effectué au printemps, afin de contribuer à la réflexion sur la poursuite du projet et son application éventuelle à d'autres collèges.

Devoirs surveillés destinés aux 3 à 6P en chiffres

Au 1^{er} octobre 2016, 2'955 élèves de 3 à 6P étaient inscrits aux devoirs surveillés dans l'un des huit établissements primaires de la Ville. Sur l'ensemble des 5'021 élèves de ces quatre degrés primaires, 58.9% étaient inscrits aux devoirs surveillés. 55.2% des élèves inscrits aux devoirs surveillés (soit 1'630 enfants) étaient également accueillis en APEMS après les devoirs surveillés. L'effectif moyen par groupe était de 10.1 élèves.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements primaires	Nombre d'élèves scolarisés (3-6P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés	Pourcentage d'élèves aux devoirs surveillés par établissement	Nb groupes
Beaulieu	636	417	65.6	33
Coteau-Fleuri	654	361	55.2	27
Entre-Bois	567	394	69.5	32
Floréal	702	404	57.5	35
La Sallaz	563	256	45.5	21
Mon-Repos	836	528	63.2	37
Pierrefleur	445	241	54.2	18
Prélaz	618	354	57.3	39
Total	5'021	2'955	58.5	242

Part des élèves inscrits aux devoirs surveillés et scolarisés sur Lausanne : **58.9%**

Devoirs surveillés destinés aux 7 à 8P en chiffres

Au 1^{er} octobre 2016, 744 élèves des sept établissements mixtes lausannois avaient recours à cette prestation, organisée généralement au terme des périodes de l'après-midi, pour une durée maximale de 75 minutes. L'effectif moyen par groupe était de 10.6 élèves. L'offre de devoirs surveillés durant la pause de midi s'est maintenue dans les collèges de Béthusy et de la Rouvraie.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (7-8P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés	Pourcentage d'élèves aux devoirs surveillés par établissement	Nb groupes
Belvédère	334	122	36.5	10
Bergières	327	90	27.5	7
Béthusy	325	139	42.8	9
Elysée	283	72	25.4	5
Villamont	336	116	34.5	10
C.F. Ramuz	284	130	45.8	12
Isabelle-de-Montolieu	292	75	25.7	6
Total	2'181	744	34.0	59

Part des élèves inscrits aux devoirs surveillés et scolarisés sur Lausanne : **34.1%**

Études surveillées destinées aux 9 à 11S

Les prestations de devoirs surveillés pour les élèves de 9 à 11S se sont poursuivies dans les établissements de C.-F. Ramuz (collège d'Entre-Bois), de Villamont (collèges de Villamont et de St-Roch) et des Bergières. Les devoirs surveillés sont aussi fréquentés par les élèves de classes d'accueil dans les collèges des Bergières et de Villamont, et par des élèves fréquentant les classes de raccordement au collège d'Entre-Bois. Dès la rentrée, la prestation a été étendue à l'établissement du Belvédère, les mardis et jeudis, pour les élèves de 9VG, 10VG et des classes d'accueil.

La participation des élèves varie d'un à trois jours en fonction des besoins de chacun. Dans l'établissement des Bergières, un tournus de trois enseignant-e-s permet d'apporter un soutien supplémentaire aux élèves durant les devoirs surveillés. Au collège de Villamont, un soutien est apporté une fois par semaine par une enseignante.

Par ailleurs, les autres établissements scolaires – en collaboration avec le SEP+S – mettent en place une offre complémentaire variable sous forme de mentorat, devoirs assistés, aide aux devoirs ou encore d'appuis.

Au 1^{er} octobre 2016, 212 élèves de 9 à 11S étaient inscrits aux devoirs surveillés. L'effectif moyen par groupe était de 11 élèves.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (9-11S)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés	Pourcentage d'élèves aux devoirs surveillés par établissement	Nb groupes
Bergières	515	44	8.5	2
Belvédère	453	60	13.2	2
Villamont	579	77	13.3	5
C.F. Ramuz	387	31	8.0	2
Total	1'934	212	10.8	11

Part des élèves inscrits aux devoirs surveillés et scolarisés sur Lausanne : **5.5%**

Pause de midi

Pour les élèves dès la 7P, l'offre d'accueil parascolaire s'est progressivement étoffée et consolidée, en étroite collaboration avec les professionnel-le-s concerné-e-s dans chaque établissement scolaire (doyen-ne-s, bibliothécaires scolaires, personnel de cuisine et de nettoyage, éventuellement centres socioculturels). Cette formule, adaptée à l'âge des élèves et aux caractéristiques de chaque lieu, rencontre un vif succès.

Ainsi, le secteur parascolaire a développé tout au long de l'année des prestations complémentaires à l'offre de restauration collective : dans tous les collèges, les élèves peuvent accéder librement et gratuitement aux espaces dédiés, sous la surveillance bienveillante d'animateurs/trices parascolaires. Ils ont la possibilité de pique-niquer ou de réchauffer leur repas, travailler pour l'école, jouer, bricoler, lire, se réunir, discuter ou tout simplement passer un moment.

Nouveautés :

- Coteau-Fleuri : ouverture d'un espace d'accueil pour les élèves de 7-8P dans les locaux du Centre de rencontre œcuménique de la Grangette (CROG) ;
- Belvédère : engagement de deux animateurs parascolaires pour l'accueil de midi (11h-13h45) ;
- St-Roch : engagement d'une animatrice parascolaire supplémentaire et aménagement d'un espace de détente ;
- Bergières : aménagement d'un espace de détente au réfectoire et présence d'un moniteur, en collaboration avec l'Espace 44 (FASL) ;
- Béthusy : aménagement d'un espace de détente au réfectoire et offre d'accueil pour les 7-8P le mercredi midi jusqu'à 14h45 ;
- Rouvraie : agrandissement et réaménagement de l'espace d'accueil, suite au départ de l'APEMS et engagement d'un animateur parascolaire supplémentaire ; reconduction de l'ouverture du mercredi (12h-15h) ;
- Villamont : réorganisation et aménagement des espaces d'accueil (réfectoire et bibliothèque scolaire) et engagement d'une animatrice parascolaire supplémentaire.

Pour rassurer certaines familles, un contrôle des présences durant le premier semestre (pour les élèves 7P) a été proposé aux parents dans le cadre de l'accueil de midi, dans les collèges des Bergières, du Belvédère, de Béthusy, de Coteau-Fleuri, de la Croix-d'Ouchy, de la Rouvraie, de St-Roch et de Villamont.

A noter qu'un surveillant parascolaire est présent l'après-midi après les cours aux Bergières et à Villamont.

Restauration collective

Le SAJE gère depuis 2015 la restauration collective pour les enfants. Ceci afin d'utiliser de manière optimale des cuisines de production, de mieux contrôler la chaîne de distribution et de traiter les prestataires de manière consolidée.

Plusieurs lieux de coordination interservices ont été mis en place afin d'assurer la qualité de la gestion, des repas et de l'encadrement des enfants. C'est en particulier le cas pour coordonner les repas et l'animation, les décisions en matière d'investissement dans le renouvellement des cuisines sises dans les écoles et pour répondre à l'évolution des besoins. Le SEP+S reste en outre en charge des décisions d'octroi des rabais aux familles en difficultés, dont le nombre est croissant.

SECTEUR PÉRISCOLAIRE

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines (1-2P) s'est déroulée le mercredi 22 juin et celle des classes primaires (3-6P) le 29 juin. Plus de 2'600 élèves enfantins ont défilé, de Montbenon à la place de Milan, alors que ce sont plus de 5'000 élèves qui ont fait le parcours de la place de la Riponne à la place de Milan.

En raison des conditions du terrain engorgé de la place de Milan, la fête enfantine du 22 juin a été réduite puisqu'aucun métier de forain n'a pu s'installer dans l'herbe et la manifestation a été écourtée d'une heure. Néanmoins, le succès fut au rendez-vous et les défilés ont fait le bonheur des nombreux spectateurs. Il faut relever le véritable travail d'équipe réalisé par les différents services de la Ville pour garantir la réussite de ces deux manifestations phares.

Au vu de l'augmentation constante des effectifs des classes 3-6P (fête primaire) et afin de garantir un cadre sécuritaire et des conditions techniques nécessaires à cette organisation, un groupe de travail a mené une réflexion sur un nouveau concept de fête scolaire dédié aux classes 6P. Ce projet sera mis en place pour la prochaine édition.

Corps de musique et autres manifestations scolaires

- les statuts révisés en profondeur de l'association et le rôle des différentes instances de l'Orchestre des Collèges et Gymnases Lausannois (OCGL) ont été acceptés lors de son assemblée générale du 17 mai. Un nouveau comité a été nommé. Dans ce cadre et avec un nouvel entourage pour le chef Luc Baghdassarian, l'OCGL a donné plusieurs concerts publics ;
- la Banda des écoles lausannoises a présenté son concert de Noël le 12 décembre. Chaque année, cette manifestation rassemble les parents et amis des jeunes musiciens pour un moment musical qui fait l'admiration de tous. Afin de renforcer cette formation et pallier les départs naturels (fin de scolarité) des élèves musiciens, des actions de recrutement sont menées. Comme chaque année, la Banda des écoles a participé aux cortèges des fêtes scolaires et a donné quelques concerts publics ;
- en plus de leur traditionnelle participation aux défilés des fêtes scolaires, le Corps des Fifres et Tambours s'est produit en public à plusieurs reprises ;
- la traditionnelle soirée des jubilaires 2016 réunissant les enseignant-e-s comptant 20, 25, 30 ou 35 ans d'enseignement à Lausanne s'est tenue le 2 juin. Quant à la manifestation organisée à l'attention des enseignant-e-s retraité-e-s lausannois-e-s 2015-2016, elle a eu lieu le 24 novembre en présence également des enseignant-e-s jubilaires 2017. Cette nouvelle organisation qui a réuni deux publics (jubilaires et retraités) à la villa Mon-Repos a été très appréciée ;
- le SEP+S a également accompagné et facilité l'organisation de plusieurs manifestations des établissements scolaires, dont en particulier les 60 ans du Belvédère.

Sécurité sur le chemin de l'école

La collaboration intensifiée avec le Service des routes et de la mobilité, secteur des espaces publics, et la Brigade de la prévention routière de la police a permis de renforcer et sécuriser les sites problématiques par diverses mesures d'aménagement, d'information, de prévention et de répression. Un suivi interservices des doléances de la population ou des directions d'établissements permet de répondre à ces diverses préoccupations en lien avec la sécurité sur le chemin de l'école.

Pédibus

Trois nouvelles lignes Pédibus ont été créées en 2016, ce sont donc 16 lignes Pédibus qui constituent une aide précieuse pour l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école. A la rentrée scolaire, 13 séances d'information ont été organisées à l'attention des parents. Durant l'année, différentes opérations de sensibilisation et d'information ont eu lieu : journée à pied à l'école, campagne d'information et balade pour les familles Pédibus, participation aux séances d'information pour les parents des nouveaux élèves de l'école enfantine, aux réunions de classes, stands d'information à l'entrée des bâtiments scolaires et lors de différentes manifestations. Toutes ces opérations de sensibilisation peuvent être organisées grâce à l'implication des parents-référents Pédibus. Ces derniers favorisent les contacts entre les parents intéressés, les enseignants et les différents partenaires de l'école et le SEP+S.

La coordinatrice lausannoise a également participé à des séances organisées par l'ATE réunissant les délégués romands des Pédibus.

Prévention des incivilités et du vandalisme

En 2016, le SEP+S a participé à six séances de la Plate-forme Incivilités, organisées par l'Observatoire de la sécurité. En regard des nombreuses problématiques rencontrées sur les lieux scolaires, il s'agit d'un lieu d'échange essentiel pour relayer les informations et coordonner les moyens d'intervention. Sans qu'il soit possible d'affirmer un lien de causalité, tant la politique de prévention est multifactorielle, signalons la forte baisse des frais de réparation des dommages dus aux incivilités dans les écoles !

ENTRETIEN, ASSAINISSEMENT ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Planification des constructions scolaires

La planification et la construction des nouvelles écoles se déploient selon trois modalités.

La première modalité concerne la construction de futurs collèges dans les nouveaux quartiers :

- le projet de collège de Riant-Pré prévu dans le quartier des Fiches (doté d'un APEMS et d'une salle de gymnastique), dont le crédit d'études a été accordé par le Conseil communal, a bien avancé avec les architectes lauréats, en partenariat

- avec le Service d'architecture de la Ville ; les questions relatives au droit du sol, conduites par le Service d'urbanisme, ont pris du retard. Cependant, tout est mis en œuvre pour qu'un crédit de construction puisse être sollicité à mi-2017 ;
- les contours du projet de la première école inscrite dans la pièce urbaine D de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup ont été précisés avec les différents partenaires, sous l'égide du Bureau du développement immobilier de la Ville. Les investisseurs concernés par chaque pièce urbaine, constitués en une société simple, vont pouvoir mettre en place un concours d'architecture ;
 - les besoins scolaires dans le cadre du quartier des Prés-de-Vidy ont été partiellement définis. Les services en charge des équipements publics sont en attente d'informations plus précises sur la configuration de ce quartier et le potentiel d'habitants ;
 - les projets concernant Vernand sont suspendus en lien avec le retrait du préavis N° 2014/71.

La deuxième modalité vise la création de classes pavillonnaires en modules préfabriqués, permettant de répondre durablement et rapidement aux besoins urgents :

- le pavillon scolaire de Chandieu, en service depuis l'été 2016 et financé par un crédit d'ouvrage, complète le troisième site scolaire avec ce type de construction, après Montoie et Vers-chez-les-Blanc. Il a remplacé un ancien pavillon des années 60 pour offrir quatre classes et un APEMS.

La troisième approche valorise le potentiel des surfaces dans les écoles existantes. Elle a été reconduite et financée par un crédit-cadre, permettant un gain de 11 classes supplémentaires, réparties sur les sites suivants :

- la construction de trois nouvelles classes dans le groupe scolaire d'Entre-Bois ;
- la restructuration des surfaces de l'ancienne bibliothèque de Grand-Vennes au profit de cinq classes ;
- une meilleure répartition des cloisons a permis de transformer deux classes de grandes dimensions en trois classes standards à Coteau-Fleuri ;
- l'annexion d'une salle de projection sous-utilisée a favorisé les besoins du groupe de psychomotricité et ainsi permis de réaliser une classe supplémentaire à Chailly ;
- la réorganisation du groupe santé sur le site des Bergières a offert la possibilité de créer une classe supplémentaire.

Travaux réalisés en 2016 sur préavis votés

- initié par RM, le cinquième crédit-cadre de CHF 300'000.-, accordé pour la sécurisation et les améliorations des préaux scolaires, a permis de finaliser l'assainissement du mur de l'avenue Pierre-Viret et d'autres améliorations de préaux et parking aux Bergières et à Entre-Bois ;
- les deux salles de gymnastique de St-Roch ont été mises à disposition des utilisateurs à la rentrée scolaire de l'été 2016, après plus d'une année d'importants travaux d'assainissement, suite à des infiltrations d'eau ;
- suite à la mise à l'enquête du projet d'agrandissement du collège de l'Eglantine, qui a fait l'objet d'un crédit d'ouvrage, une dizaine d'oppositions a empêché le début du chantier en été 2016. La livraison des six classes, d'une bibliothèque scolaire et d'un APEMS, prévue en été 2017 sera retardée d'au moins une année.

Projets sur préavis à voter

Le plan d'investissement adopté en été 2016 par la Municipalité, permettra la réalisation cohérente de plusieurs constructions complémentaires sur les sites scolaires de Béthusy, avec une extension de 12 classes et, pour le Belvédère, une rénovation et un agrandissement de l'annexe pour obtenir 11 classes supplémentaires. Les études préparatoires se sont poursuivies avec le Service d'architecture et ses mandataires.

Récapitulatifs des dépenses scolaires effectuées en lien avec les travaux et études décrits ci-dessus

Les dépenses engagées s'élèvent à CHF 13'964'400.-, selon répartition ci-après.

Budget d'entretien pour l'année 2016 (CHF 2'932'000.-) :

- 50% = CHF 1'466'000.- pour des travaux prévus qui visent une amélioration et rénovation des espaces occupés. Entre autres travaux : réfection de l'étanchéité d'une toiture aux Bergières (CHF 233'000.-) ; engagement de rénovation des salles de sciences de l'Elysée et du Belvédère (CHF 300'000.-) ; frais liés à divers APEMS (CHF 110'000.-) ; rénovation et rationalisation de classes à Grand-Vennes (CHF 350'000.-) ; mise en conformité des installations électriques selon exigences OIBT (CHF 56'000.-) ;
- 35% = CHF 1'026'200.- pour de l'entretien courant et imprévisible et autres actes de vandalisme ;
- 15% = CHF 439'800.- destinés aux contrats et contrôles périodiques annuels des équipements techniques et de sécurité.

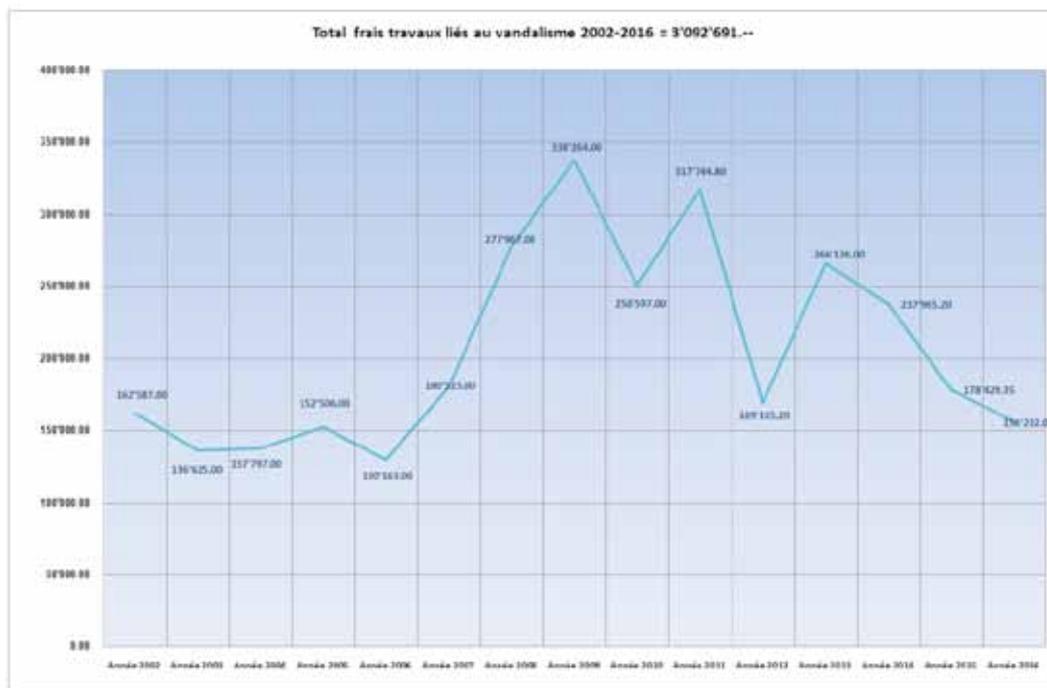
En plus, CHF 130'000.- de frais imprévisibles ont pu être inscrits dans une première demande de crédit supplémentaire pour pallier les ruptures de conduites de chauffage à Pierrefleur et Elysée, ainsi qu'aux infiltrations en façades à la salle de gymnastique de la Croix-d'Ouchy.

CHF 292'500.- Amélioration et sécurisation des espaces extérieurs financées par le crédit-cadre commun avec le RM
 CHF 205'700.- Achat de mobilier scolaire sur le budget annuel
 CHF 140'000.- Achat d'équipement et contrôle de sécurité engins de sports
 CHF 4'078'700.- Dépenses sur le crédit d'ouvrage (CO) rénovation salle de gymnastique de St-Roch
 CHF 2'950'000.- Dépenses sur le CO rentrée urgente création de trois pavillons
 CHF 174'400.- Part mobilier sur le CO

CHF 2'073'300.- Dépenses crédit-cadre spécial (CCs) dévolu à la création et l'assainissement de classes
CHF 221'300.- Part mobilier sur le CCs
CHF 766'500.- Etude collège de Riant-Pré

Vandalisme

Les frais liés aux actes de vandalisme marquent une baisse réjouissante pour atteindre tout de même une dépense de CHF 156'000.- proche de l'année 2002 (moyenne annuelle sur 15 ans = CHF 206'179.-).



SECTEUR « EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES »

Entretien des infrastructures

Pour l'entretien des infrastructures, le SEP+S compte sur une quarantaine de concierges et environ 140 nettoyeuses et aides-concierges. Avec le chef concierge, il est à souligner l'accent mis sur la formation du personnel : à la fois pour mieux gérer les techniques et produits de nettoyage, ainsi que pour une approche plus écologique de l'entretien. Ces cours ont permis une meilleure connaissance et utilisation des produits toxiques et leur stockage respectif. De plus, leur utilisation plus économe a permis, en 10 ans, environ 50% d'économies, passant de 13'200 litres à 6'800 litres, grâce également à une meilleure utilisation de la centrale d'achats Lausashop. Vu l'importance des concierges pour le climat relationnel dans les écoles, un cours a été mis sur pied avec le Bureau lausannois pour les immigrés afin d'affiner leur manière d'interagir dans des quartiers multiculturels.

La rationalisation de l'organisation du travail a, elle aussi, permis de réduire le nombre de postes, alors que les heures d'utilisation et les surfaces à entretenir augmentaient, parallèlement aux locations de salles. Un groupe de travail paritaire, avec des délégué-e-s des concierges et des nettoyeuses a plus particulièrement permis de trouver les moyens d'assurer les nettoyages dans ce contexte, sans trop péjorer la vie privée des nettoyeuses.

Trois nouveaux apprenti-e-s ont été engagés dans des collèges pour entreprendre une formation d'agent-e d'exploitation CFC. Comme en 2015, deux postes ont été confiés à des demandeurs d'emploi, en collaboration avec Lausanne-Job.

Mise à disposition des infrastructures scolaires

La mise à disposition des salles de classe aux associations organisant des cours de langue et culture d'origine (ELCO) et des salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives a été très soutenue, vu la demande de plus en plus forte de la part des citoyens. Le non-respect des consignes d'utilisation par certaines sociétés a obligé le Service à devoir intervenir régulièrement par le biais de courriers d'avertissements.

Une centaine de classes, chiffre stable par rapport à 2015, ont été utilisées chaque semaine par environ 20 communautés étrangères pour des cours de langue et de culture d'origine. Quant aux infrastructures sportives, ce sont 60 salles de sports (gymnastique, rythmique et piscines) qui sont mises à la disposition, chaque semaine, de plus de 600 différentes associations sportives.

Le logiciel GELORE pour la gestion des locations, installé en 2015, a été utilisé pour la première fois en mai 2016 afin de procéder au renouvellement des locations, ce qui a occasionné un travail administratif assez complexe et important, mais devrait désormais simplifier cette opération.

Les cinq aulàs (Belvédère, Bergières, Béthusy, Elysée et Villamont) et les trois grandes salles (Entre-Bois, Grand-Vennes et Vers-chez-les-Blanc) sont également gérées par nos services.

La demande pour ce type de salles est importante en semaine (journée et soirée), mais également durant le samedi et dimanche, soit environ 100 locations pour ces deux jours.

Pour assurer une prestation de qualité, une présence physique de nos concierges sur place (service de piquet) est nécessaire, ainsi qu'une bonne logistique interne.

Pour les parkings, il existe actuellement 698 places balisées dans les établissements scolaires, dont 661 sont utilisées par les enseignants et le personnel communal ; le taux d'occupation est donc très important.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves - (situation au 31 octobre 2016)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	DEP3-6	ACCP5-6	OESP	Total
Entre-Bois	155	176	165	138	126	131		7		898
Floréal	200	205	167	173	181	181				1'107
Mon-Repos	179	205	199	200	219	212		6		1'220
Prélaz	151	171	135	162	121	153	11	7	29	940
La Sallaz	146	136	147	158	142	116				845
Beaulieu	148	145	181	170	147	126	21			938
Coteau-Fleuri	144	137	139	150	167	160		10	28	935
Pierrefleur	119	118	118	114	95	118				682
Totaux	1'242	1'293	1'251	1'265	1'198	1'197	32	30	57	7'565

Répartition des élèves – (situation au 31 octobre 2016)

Etablissement	7P	8P	9		10		11		DEP 7-8	DES	VER	ACCP 7-8	ACCS	OESS	Rac	Total
			VP	VG	VP	VG	VP	VG								
Belvédère	158	176	112	52	103	41	98	47	12	24		8	36		82	949
Bergières	163	164	102	69	99	62	96	67	12	12			24		20	890
Béthusy	151	174	95	90	82	75	74	91		24			32			888
Elysée	139	144	54	82	69	69	61	53	11	21			44	15	72	834
Villamont	162	174	98	91	114	87	114	75	12	12		20	15			974
C.F. Ramuz	136	148	94	39	81	48	82	43	12	12		22			46	763
Montolieu	151	141	85	50	89	38	104	36		24	25		16			759
Total/voie	1'060	1'121	640	473	637	420	629	412	59	129	25	50	167	15	220	6'057
Totaux	1'060	1'121	1'113	1'057	1'041				213			217		15	220	6'057

Classes régulières

Degré	élèves	classes	moyenne
1-2P	2'526	131	19.3
2-3P	18	1	18.0
3P	1'117	56	19.9
3-4P	268	14	19.1
4P	1'106	56	19.8
4-5P	41	2	20.5
5P	1'128	60	18.8
5-6P	102	6	17.0
6P	1'140	58	19.7
7P	1'060	54	19.6
8P	1'121	57	19.7
VP			
9e	473	22	21.5
10e	420	19	22.1
11e	412	20	20.6
VG			
9e	640	34	18.8
10e	637	34	18.7
11e	629	32	19.7
Rac	220	13	19.6
Total	13'058	669	19.519

Classes spéciales

	élèves	classes	moyenne
DEP3-6	32	3	10.67
DEP7-8	59	5	11.80
DES	129	11	11.73
VER	25	3	8.33
	245	22	11.14
ACCP5-6	30	4	7.50
ACCP7-8	50	6	8.33
ACCS	167	15	11.13
	247	25	9.88
OESP	65	9	7.22
OESS	7	1	7.00
	72	10	7.20
Total	564	57	9.89

Plan de rentrée primaire

		1-2P	2-3P	3P	3-4P	4P	4-5P	5P	5-6P	6P	DEP	ACCP	COES	Total
Entre-Bois	Bellevaux	3		2		3		3	1	2				14
	Entre-Bois	7		3		3								13
	Pavillon - EB							2		2				4
	Rouvraie	3		1				1						5
	Vieux-Moulin	4		2		1		1		2		1		11
		17	0	8	0	7	0	7	1	6	0	1	0	47
Floréal	Bourdonnette	3		1		1								5
	Figuier				2					3				5
	Floréal	4		2		2		2		2				12
	Montoie	8		3	1	1		4		1				18
	Montriond	6		2		3		2		2				15
	Tivoli							1		1				2
		21	0	8	3	7	0	9	0	9	0	0	0	57
Mon-Repos	Chandieu	2		1		1								4
	Chissiez	2		1	1	1								5
	Croix-d'Ouchy	3		2		2		2	1	2				12
	Eglantine	2		1		1		4		4				12
	Florimont	2		1		1								4
	Léman	2												2
	Mon-Repos	5		2	1	2		3		2		1		16
	Montchoisi	3		1		1		2		2				9
		21	0	9	2	9	0	11	1	10	0	1	0	64
Prélaz	Prélaz	6		4		6		5		5	1	1		28
	Malley	3		1	1	1		2		3				11
	Provence	2			2									4
	Valency	3												3
	Jardins Prélaz	1												1
	Fréminet												5	5
		15	0	5	3	7	0	7	0	8	1	1	5	52
La Sallaz	Boissonnet	6		3	1	3		4		3				20
	Montolieu	1												1
	La Sallaz	5		2		2		1	1	1				12
	VCLB	3		2		2		2		2				11
		15	0	7	1	7	0	7	1	6	0	0	0	44
Beaulieu	Barre	3	1	1	1	2		2		2				12
	Beaulieu	6		4		3		3	1	2	1			20
	Colline	1			1	1					1			4
	Pontaise	5		2	1	1	1	2		2				14
		15	1	7	3	7	1	7	1	6	2	0	0	50
Coteau-Fleuri	Chailly	5		3		3		4	1	4			1	21
	Coteau-Fleuri	5		3	1	3		4	1	3				20
	Devin	1			1									2
	Praz-Séchaud	1										1		2
	Val-d'Angrogne	2				1								3
	Riolet												2	2
	14	0	6	2	7	0	8	2	7	0	1	3	50	
Pierrefleur	Bois-Gentil	2		1		2	1			2				8
	Chablière	1								0				1
	City-Blécherette	1		1				1						3
	Pierrefleur	4		4		3		3		4				18
	Pont-des-Sauges	2												2
	Bergières	3												3
	13	0	6	0	5	1	4	0	6	0	0	0	35	
	Totaux	131	1	56	14	56	2	60	6	58	3	4	8	399

Plan de rentrée secondaire

		7P	8P	9e année		10e année		11e année		DEP-S VER	ACCP-S	RAC	COES	Total
				VG	VP	VG	VP	VG	VP					classes
Belvédère	Belvédère			6	3	5	2	5	2	3	4	4		34
	Croix-Rouges	8	9											17
		8	9	6	3	5	2	5	2	3	4	4	0	51
Bergières	Bergières	8	8	5	3	5	3	5	3	2	2	1		45
														0
		8	8	5	3	5	3	5	3	2	2	1	0	45
Béthusy	Béthusy	8	9	5		5	3	4	4	2	3			43
	BY-Mon-Repos				4									4
		8	9	5	4	5	3	4	4	2	3	0	0	47
Elysée	Elysée		7	3	4	4	3	3	3	3	4	5	2	41
	Croix-d'Ouchy	7												7
		7	7	3	4	4	3	3	3	3	4	5	2	48
Villamont	Villamont	4	5	3	2	3	2	3	2	2	4			30
	St-Roch	4	4	2	2	3	2	3	2					22
		8	9	5	4	6	4	6	4	2	4	0	0	52
C.F. Ramuz	Rouvraie	7	8							1	2			18
	CFR-Entre-Bois			5	2	4	2	4	2	1		3		23
		7	8	5	2	4	2	4	2	2	2	3	0	41
Montolieu	Grand-Vennes	4	3	5	2	5	2	5	2	2	2			32
	Coteau-Fleuri	4	4											8
	Signal									3				3
		8	7	5	2	5	2	5	2	5	2	0	0	43
	Total par voie	54	57	34	22	34	19	32	20	19	21	13	2	327
	Total par degré	54	57	56		53		52		19	21	13	2	327
	Totaux	111				161				55				327

SERVICE DE SANTÉ ET PRÉVENTION (SSPR)

MISSION

Le SSPr, issu de la fusion des services dentaire scolaire et santé des écoles, compte deux offices : l'Office dentaire et l'Office de santé. Il témoigne de la forte volonté de coordination des programmes, projets et actions de promotion de la santé et prévention, destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

- assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé
- développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation
- assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels
- offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants)
- décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de la prévention dans le milieu de la santé scolaire et dans le domaine de l'accueil de jour des enfants

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistants dentaires	6.90	6.30	6.90	6.30
Direction et secrétariat	7.60	5.05	7.60	7.35
Infirmières scolaires	15.40	14.80	15.40	14.20
Médecins scolaires	0.78	0.41	0.78	0.41
Orthodontistes	7.75	6.55	6.75	5.55
Pédodontistes	6.60	6.50	6.60	6.30
Prophylaxistes dentaires	1.20	1.10	1.20	1.10
Total service	46.23	40.71	45.23	41.21

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	- 1.00

Dans le cadre de la nouvelle législation, la Municipalité a décidé de supprimer ce poste de médecin orthodontiste afin de doter la direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) d'un poste de secrétaire général de directions.

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Assistants dentaires	8	6.30	8	6.30
Direction et secrétariat	6	5.05	9	7.35
Infirmières scolaires	20	14.80	20	14.20
Médecins scolaires	2	0.41	2	0.41
Orthodontistes	10	6.55	9	5.55
Pédodontistes	8	6.50	8	6.30
Prophylaxistes dentaires	2	1.10	2	1.10
Total service	56.00	40.71	58	41.21

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Direction et secrétariat	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	5	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	2
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	5

PERSONNEL

La restructuration du SSPR, induite par la fusion des services dentaire scolaire et santé des écoles, est consolidée.

La création de la nouvelle unité administrative, commune aux deux offices, fonctionne bien grâce à la qualité d'engagement professionnel des collaborateurs, mais doit répondre à une charge de travail très importante déjà objectivée en 2015. Le renforcement de cette équipe, via l'augmentation des forces de travail, est en cours.

La mise à disposition des données informatiques nécessaires à l'organisation de la rentrée scolaire du Service (flux des élèves, provenance de ceux-ci, répartitions) transmises par le SEP+S n'a pas généré, cette année, de difficultés particulières. Les besoins spécifiques du SSPR ont pu être pris en compte, ce qui a permis à l'équipe administrative de gérer les activités en lien avec la rentrée scolaire de manière adéquate.

La répartition stabilisée des établissements scolaires lausannois depuis la création de trois nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2015-2016, répartition suite à laquelle 40% des infirmières scolaires du Service avaient dû changer de secteur d'intervention pour se conformer au nouveau découpage de secteurs voulu par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), a permis de débiter l'année scolaire 2016-2017 de manière plus sereine pour ces professionnelles.

En revanche, l'Office de santé doit faire face à de très importantes difficultés de recrutement de personnel infirmier.

L'introduction de l'aménagement du temps de travail (ATT), s'est poursuivie avec le concours de l'équipe ATT du SPEL. La complexité des modalités à considérer en fonction des différents groupes professionnels a conduit à introduire l'ATT en deux temps.

Initiée dès novembre 2015 pour l'ensemble de l'équipe administrative et les collaborateurs de l'Office dentaire, la mise en œuvre de l'ATT a mis en évidence la nécessité de procéder à des ajustements organisationnels partiellement résolus au sein de l'Office dentaire.

L'introduction de l'ATT pour les collaborateurs de l'Office de santé s'est faite dès octobre 2016. Remarquablement soutenue par la gestionnaire ATT du Service dans cette phase de mise en œuvre, l'ensemble de l'équipe de l'Office de santé s'attache à intégrer les principes de ce nouveau système.

Le SSPR a été identifié par l'équipe du SPEL pour être le troisième service de la Ville à introduire le projet « Bien-être et santé au travail » dit BEST. Les séances d'introduction et formation des cadres du Service se sont succédé de septembre à décembre dans la perspective de démarrer le projet en janvier 2017.

Les travaux préliminaires en vue de l'introduction de la nouvelle grille des fonctions et de leur positionnement dans le nouveau dispositif de progression salariale Equitas ont généré une charge de travail très importante pour le responsable RH et plus globalement en direction de Service. Les enjeux les plus importants ont consisté à travailler à maintenir la stabilité des équipes, leur engagement et leur motivation professionnelle, aspects sur lesquels l'attention devra être fortement maintenue au cours des prochains mois.

Personnel fixe

L'équipe de secrétariat de la réception du Service a dû être renforcée dès juillet 2016 avec l'engagement d'une secrétaire réceptionniste – gestionnaire de dossiers à 0.5 ept.

Il reste à accroître les capacités de travail de l'équipe RRH-CAP via un engagement complémentaire à réaliser en 2017. En effet, les collaborateurs en charge de ces fonctions se trouvent en situation de surcharge professionnelle chronique, objectivée depuis que la restructuration du Service a été initiée. Cette surcharge se maintient en phase de stabilisation, malgré un engagement professionnel sans faille.

Au sein de l'Office de santé, le renouvellement de l'équipe des infirmières, fortement amorcé depuis 2013, s'est poursuivi, dans un contexte d'importantes difficultés de recrutement local de personnel infirmier qualifié.

Deux désistements en phase initiale du processus d'engagement, un désistement tardif en phase finale et une démission précoce au cours du premier mois d'activité, ont contraint à couvrir partiellement, via des mesures de remplacements, plusieurs postes d'infirmières scolaires. Les démarches faites depuis pour pourvoir les postes vacants n'ont pas permis, à ce jour, de résoudre cette situation. La notion de revenu salarial a très régulièrement été invoquée par les candidats pressentis pour expliquer le fait de renoncer à poursuivre les démarches suite à un premier entretien.

Le poste d'adjointe en promotion de la santé, aujourd'hui dit de cheffe de projet en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, vacant depuis le 1^{er} décembre 2015, a pu être repourvu en mai 2016. Suite à une situation d'arrêt de travail depuis la rentrée scolaire 2016-2017, l'infirmière cheffe et la cheffe de service en assurent le remplacement. Un engagement pour mesure de remplacement partiel sur ce poste sera effectif au 1^{er} février 2017.

A l'Office dentaire, un médecin-dentiste a fait valoir son droit à la retraite avec effet au 31 octobre 2016. Un médecin-dentiste a été engagé à 0.9 ept sur le poste dès le 1^{er} novembre 2016.

Le poste de chef-fe de l'Office dentaire était vacant depuis le 1^{er} décembre 2014. Il a été transformé en poste de chef-fe de file métier sur un 0.3 ept et repourvu par promotion interne de la responsable du cabinet d'orthodontie.

A noter que le relevé des absences des collaborateurs du SSPR fait état d'un taux moyen d'absences significatif. Celui-ci s'explique, pour ce service de taille moyenne, par la survenue de plusieurs cas d'absences de longue durée pour raison de maladie. L'une de ces situations a malheureusement donné lieu en juillet 2016, à une mesure de licenciement pour fin de droit au traitement après une période de 24 mois.

Intervenants indépendants

Trois médecins scolaires ont un statut de médecins indépendants. Ils couvrent les mêmes missions que les deux médecins scolaires engagés au titre de personnel fixe. Au total, ces cinq médecins scolaires occupent l'équivalent d'environ un ept, en fonction des besoins en santé scolaire.

Ce taux reste relativement stable. L'augmentation progressive du nombre de situations médicosociales complexes identifiées dans les établissements scolaires pour lesquelles leur expertise est sollicitée, a été contrebalancée par la quasi suppression de leurs interventions auprès de groupes classes sur des thématiques diverses.

Personnel auxiliaire

En sus du personnel fixe, le SSPR fait appel à du personnel auxiliaire. Il compte ainsi avec le concours de :

- 8 infirmières remplaçantes dites « poolistes » (5 effectives en décembre 2016);
- 14 personnes pour dispenser le programme ALEX (professeurs et assistants d'aquagym);
- 4 superviseurs chargés d'assurer les supervisions toutes les quatre à six semaines de trois groupes d'infirmières scolaires, et initiées à la fréquence de trois fois par année pour le groupe des médecins-dentistes et dentistes orthodontistes;
- 25 interprètes médiateurs culturels.

En 2016, une médecin-dentiste et une assistante dentaire ont été engagées comme auxiliaires sur des périodes déterminées de quelques semaines à quelques mois pour pallier des périodes d'absences.

Au total, le SSPR compte, en tant que personnel auxiliaire, 47 personnes travaillant pour la plupart à des taux d'activité faibles.

Stagiaires

En 2016, trois infirmières formatrices de l'Office de santé ont pris en charge sept stagiaires de la Haute école de santé, stagiaires non rémunérées et provenant soit de la Haute école de santé La Source, soit de l'Ecole cantonale vaudoise de la santé, sur des périodes de six semaines pour un total cumulé de 44 semaines.

Apprenti

En 2014, le Service a engagé un apprenti employé de commerce voie E lequel poursuit, depuis août 2016, sa formation de 3^e année au sein de l'équipe administrative du SSPR. Cet apprenti a fait le choix d'effectuer le premier semestre de formation professionnelle 2016 dans le cadre d'une entreprise fiduciaire. Pendant cette même période, le Service a eu la possibilité d'accueillir une apprentie employée de commerce de même année de formation.

Dans le cadre du Service, la formation de ces apprentis est placée sous la responsabilité de l'adjoint administratif RRH.

OFFICE DE SANTÉ

MISSION

L'Office de santé a pour principale mission de promouvoir la santé physique, psychique et sociale des enfants, particulièrement ceux scolarisés dans les établissements scolaires, et compte pour cela avec les compétences de médecins pédiatres et d'infirmières scolaires formées pour la plupart en santé publique

CONVENTION

Les activités de santé scolaires développées dans le cadre de l'Office de santé du SSPR font l'objet d'une subvention institutionnelle du Canton de Vaud.

Les prestations qui font l'objet d'un subventionnement sont définies dans le cadre d'une convention établie entre l'Etat de Vaud représenté par le Service de la santé publique et le SSPR.

En 2016, le renouvellement de cette convention a donné lieu à plusieurs séances de négociation. Elle a finalement été renouvelée aux mêmes conditions que précédemment pour une durée de quatre ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Un avenant annuel précise les montants financés.

ACTIVITÉS DU SERVICE EN APPUI EXTERNE

L'infirmière cheffe et la cheffe de service ont participé à différents groupes de réflexion dans le cadre de projets de la Ville de Lausanne : week-end « Ecran Total » concernant l'utilisation des écrans par les enfants et les jeunes et animation d'un atelier par l'infirmière cheffe et deux infirmières du Service (Boozieux-écrans visés), comité de pilotage pour la semaine de prévention alcool, formation et plateforme sur la thématique de la radicalisation.

La cheffe de service et l'infirmière cheffe ont rencontré, à la demande du SEP+S, les professionnels des équipes des fermes pédagogiques et organisé dans ce cadre, à leur intention, une journée de formation sur le thème des premiers secours. Les questions relatives à l'accueil d'enfants présentant des besoins spécifiques en lien avec leur santé, la gestion et l'administration de médicaments, ont été traitées.

COLLABORATION AVEC L'UNITÉ PSPS DE L'AVASAD

La cheffe de projet en promotion de la santé, l'infirmière cheffe et la cheffe de service se répartissent les séances de travail et colloques hebdomadaires de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) : demandes de subsides des établissements scolaires, prestataires externes, thématiques, métiers, suivis de dossiers, comité de pilotage vaccination, groupe de travail formation interdisciplinaire, etc.

Cela n'empêche pas un certain nombre de lacunes dans les échanges, relevées aussi bien au niveau cantonal que communal, qui seront reprises en 2017.

GROUPEMENT DES MÉDECINS SCOLAIRES VAUDOIS (GMSV)

Tous les médecins scolaires de l'Office de santé sont membres du GMSV.

FORMATION

La dynamique de formation continue s'est intensifiée au sein du SSPR et de l'Office de santé en particulier. Les collaborateurs/trices ont bénéficié de 190 jours de formation soit deux fois plus qu'en 2015.

Deux infirmières scolaires ont finalisé et validé le Diplôme d'études avancées en santé publique, formation dispensée sur une durée de deux ans, représentant 23 jours-personne par année. Dès septembre 2016, trois infirmières ont débuté cette formation nécessaire aux infirmières scolaires.

Vingt-quatre infirmières, l'infirmière cheffe, les trois secrétaires de la réception, la secrétaire de la cheffe de service et la cheffe de service ont bénéficié de la formation dite « d'été », sur une durée d'un jour et demi, formation aux premiers secours avec validation BLS. Les infirmières scolaires (et médecins scolaires) doivent refaire cette formation régulièrement et maintenir ainsi leur validation BLS. Former les collaboratrices des secrétariats du SSPR est indispensable également. Elles répondent quotidiennement aux appels téléphoniques dans le cadre du service dit de « garde » du SSPR, évaluent la notion de gravité, envoient une infirmière scolaire sur les sites si nécessaire, voire orientent sur le 144. Elles s'appuient si besoin sur l'avis de l'infirmière cheffe, de l'infirmière cheffe de projet et/ou de la cheffe de service.

Onze infirmières scolaires ont effectué la formation dispensée par l'unité de diabétologie pédiatrique du CHUV pour la prise en charge des enfants diabétiques en milieu scolaire.

Douze infirmières scolaires ont été formées par l'équipe de la Division interdisciplinaire de santé des adolescents du CHUV (DISA) à l'évaluation et la prise en charge des plaintes psychosomatiques de l'enfant et de l'adolescent en milieu scolaire.

Dans le cadre du projet « Prévention primaire-secondaire du mal-être psychique chez les enfants et les adolescents », financé par le Fonds pour le développement durable de la Ville de Lausanne, les infirmières scolaires ont bénéficié de sept demi-journées de formation par les collaborateurs du CHUV (DISA, SUPEA) et d'une présentation par la fondation Astrame. Cette démarche se poursuit en 2017.

Afin de les soutenir dans le cadre de leur activité professionnelle, les infirmières scolaires réparties en trois groupes ont pris part, au total, à 19 séances de supervision d'une heure et demie.

Au-delà du renforcement des compétences, ces temps de formation contribuent à favoriser la qualité des collaborations entre les collaborateurs du service et les services partenaires externes.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Suppression des mesures systématiques de poids et de taille chez les enfants

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, les infirmières scolaires ne font plus de mesure systématique du poids et de la taille des enfants. Elles ne procèdent à ces mesures que sur indication ou sur demande.

Cette décision entre dans le cadre, nécessaire, de la réévaluation et réorientation des prestations, la dotation en infirmières étant demeurée constante dans un contexte de hausse démographique.

Intégration scolaire

Pour l'année scolaire 2015-2016, plus de 300 enfants scolarisés en ville de Lausanne ont été concernés par l'élaboration d'un document dit « Projets d'accueil individualisé – mesure de santé » (PAIMS) avec les mesures consécutives visant à contribuer à un accueil de qualité, dans le contexte scolaire, pour des enfants à besoins de santé particuliers.

PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Suite à la réorganisation des établissements scolaires à la rentrée 2015-2016, les équipes dites de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (équipes PSPS) des établissements scolaires ont dû être reconstituées. Plusieurs journées de création d'équipes ont été organisées dans des établissements de Lausanne, auxquelles l'infirmière cheffe et/ou la cheffe de service ont participé. La dynamique de création de projets par ces équipes s'en est trouvée fortement ralentie.

Au total, 44 projets dits PSPS ont été réalisés dans les établissements scolaires lausannois, cofinancés par l'unité PSPS pour deux tiers du montant devisé et le tiers restant par la Ville via le SSPR. Parmi ces 44 projets, 26 ont été développés dans les établissements primaires et 18 dans les établissements du secondaire I.

Au total, les dépenses acquittées en 2016 pour des projets PSPS sont de CHF 32'335.-, dont CHF 11'184.- à la charge de la Ville, auxquelles s'ajoutent CHF 609.- de dépenses exclusivement à la charge du SSPR pour de petits projets initiés uniquement par la Ville.

Certains projets s'inscrivent dans le cadre des programmes prioritaires cantonaux, d'autres ont été élaborés en réponse aux besoins de terrain identifiés au sein des établissements.

PROGRAMMES PRIORITAIRES

Programme prioritaire sur les dépendances

Ce programme a été décliné dans la plupart des établissements du secondaire I à Lausanne. A ce stade, les infirmières en reprennent les messages et les déclinent sur le plan collectif lors d'interventions ponctuelles, lesquelles ont concerné 146 élèves en 2015-2016.

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

Deux types de projets sont déclinés :

- les projets d'établissements optant tous pour travailler en prévention dite universelle ;
- le programme alimentation et exercice (ALEX), programme de prévention dite sélective, destiné aux enfants en surpoids ou présentant des difficultés d'aisance corporelle.

Les premiers, de type « collations *saines* », « *récréation saine* », « *récré cool* », « *ma récré, c'est dans la boîte* », « *manger-bouger* », etc., ont concerné tous les établissements primaires.

Dans le cadre du programme ALEX, les élèves sont invités à participer, à raison d'une à deux fois par semaine, à des cours et temps d'activité physique spécifiquement pensés pour les aider à développer le plaisir de bouger. Des ateliers diététiques interactifs sont proposés et les parents sont invités à participer. La tendance actuelle vise à favoriser le déploiement de ce programme en priorité à l'intention des jeunes enfants du primaire. Au total, pour l'année scolaire 2015-2016, ce programme a concerné 134 élèves.

Au vu des disparités d'approches constatées en fonction des lieux, le volet diététique du programme ALEX a été suspendu depuis la rentrée scolaire 2016 et devra être repensé.

PROJETS PSPS EN RÉPONSE AUX BESOINS DU TERRAIN

La majorité des projets développés dans les établissements ont concerné, en sus de la thématique de l'alimentation et de la pratique d'activités physiques, les thématiques suivantes : climat d'établissement, prévention internet et médias, prévention de la violence – promotion du respect.

PRÉVENTION DES MALTRAITANCES

Dix-sept ans après sa création, le programme de prévention précoce des violences faites aux enfants proposé par l'association Zadig, est en veille pour l'année 2015-2016. Ce temps est mis à profit par l'équipe pour en faire l'évaluation et, à l'issue, décider du maintien ou non de ce programme.

PRESTATIONS COLLECTIVES PAR LES INFIRMIÈRES

Les infirmières scolaires disposent d'une large palette d'interventions qu'elles sont en capacité de réaliser dans les classes, principalement au primaire mais aussi au secondaire, et peuvent ainsi réagir en fonction des besoins et problématiques identifiées dans les établissements : se sentir bien et en santé à l'école, dangers des seringues usagées, hygiène des mains, ou dans le cas de problématiques particulières telle que celle des pédiculoses, toujours très présente dans les établissements, etc.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Vaccinations

Le projet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'introduire la vaccination contre le HPV aussi pour les garçons a abouti en juillet 2016. Cette mesure a été mise en oeuvre en vaccination scolaire, à Lausanne et dans le canton de Vaud, dès la rentrée scolaire 2016-2017 pour les élèves scolarisés en classe de 9^e. Il a été décidé de ne pas effectuer de rattrapage vaccinal pour les élèves des classes de 10^e et 11^e.

Les données vaccinales 2015-2016 ci-dessous, antérieures à l'introduction de cette mesure, reflètent donc uniquement les vaccinations HPV effectuées chez les filles.

Vaccinations (année scolaire 2015-2016)

vaccin Infanrix	39 doses
vaccin Revaxis	0 doses
vaccin Boostrix	470 doses
vaccin Boostrix-Polio	225 doses
vaccin Td-Pur	3 doses
vaccin Priorix	97 doses
vaccin Engerix B	701 doses
vaccin HPV	614 doses

Visites médicales (année scolaire 2015-2016)

Le nombre des visites médicales réalisées au cycle initial, généralement en 2P, reste élevé. Ces visites sont proposées aux familles qui n'ont pas fait procéder à la visite médicale préscolaire pour leur enfant. 821 visites médicales ont été effectuées pour ces enfants.

Les examens de dépistage pour la vue et l'audition ont été maintenus en ville de Lausanne. Une démarche d'évaluation est en cours. Dans le reste du canton, ces tests sont actuellement réalisés uniquement sur indication.

OFFICE DENTAIRE

MISSION

La mission de l'Office dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, si nécessaire, prodiguer des soins aux enfants scolarisés en ville de Lausanne

La dynamique de restructuration et de réorganisation initiée en 2014 s'est poursuivie en 2016, à tous les niveaux du service. Globalement, la collaboration de chacun a pu être obtenue dans ce processus de changement.

La redistribution des secteurs scolaires en huit établissements primaires, au lieu de cinq, a très fortement contribué à accentuer cette dynamique de réorganisation, avec redistribution des champs d'intervention des collaborateurs de terrain.

L'accalmie est attendue et espérée pour l'année scolaire 2016-2017, afin de pouvoir mener de façon constructive les travaux de réflexion relatifs aux prestations dispensées dans le cadre du mandat confié au SSPR.

PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'OFFICE DENTAIRE

L'offre de prestations de l'Office dentaire se décline selon trois axes, prévention primaire, dépistage et soins :

- consultations individuelles et détartrage dentaire pour tous les patients du cabinet d'orthodontie, effectué par l'hygiéniste au cabinet, soit environ 300 patients vus par l'hygiéniste à raison d'une fois tous les six à neuf mois ;
- prophylaxie collective : éducation à la santé bucco-dentaire, dans les classes primaires des établissements scolaires, effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire ;
- soins conservateurs, dispensés par les médecins-dentistes (pédodontistes) des sept cabinets dentaires de l'Office dentaire ;
- soins orthodontiques, réalisés par les médecins-dentistes orthodontistes du cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon ;
- dépistage dentaire scolaire annuel, fait par les médecins-dentistes (pédodontistes) de l'Office dentaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois, les élèves d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées ainsi que les élèves de Belmont.

Pour l'année 2016, les collaborateurs de l'Office dentaire étaient répartis comme suit :

- pour le groupe orthodontique de Montbenon : deux spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse ;
- pour les sept cabinets conservateurs : huit médecins-dentistes, neuf assistantes dentaires (l'une des assistantes dentaires travaillant aussi comme collaboratrice spécialisée en santé dentaire) ;
- pour l'unité de prophylaxie : une assistante en prophylaxie et une assistante dentaire, formées en éducation à la santé bucco-dentaire, spécialistes en santé dentaire.

ÉVOLUTION DE L'OFFICE DENTAIRE

La réorganisation, avec la transformation du Service dentaire en office du SSPR, est consolidée.

Un nouveau médecin-dentiste a été engagé suite à un départ en retraite.

La nomination de la cheffe de file métier en mai 2016 a contribué à asseoir la hiérarchie et la ligne directrice métier. Les colloques métiers, qui n'avaient plus été organisés depuis cinq ans, sont à nouveau actifs à raison de trois à quatre fois par année.

Les difficultés en lien avec l'utilisation et le développement du logiciel métier Odontos sont en voie d'être résolues, grâce à l'implication de la cheffe de file. Un cycle de formation a été mis en place pour lui permettre, dans le cadre de sa fonction de cheffe de file, d'assumer la fonction de super-utilisatrice principale de ce logiciel et d'en déterminer les besoins de développement pour l'Office dentaire. Une formation ciblée est donnée pour répondre aux besoins de l'ensemble des collaborateurs.

Une séance de travail a eu lieu avec les collaborateurs de la comptabilité du SGEJQ pour tenter de résoudre les importantes difficultés en lien avec la gestion comptable des cabinets, mais aussi avec la gestion des situations traitées via le logiciel Médident. Des ressources administratives supplémentaires en matière de forces de travail devront être trouvées.

Les collaborations de la cheffe de file métier avec le SSPR se développent en vue d'une formalisation des modalités de collaboration prévues dès janvier 2017.

Formation

La supervision de l'équipe des médecins-dentistes et orthodontistes a débuté en décembre 2016, à raison de trois séances par année, à réévaluer après une année.

Les besoins de formation aux premiers secours de tous les collaborateurs de l'Office dentaire ont été identifiés dès janvier 2016, la notion d'une formation de ce type remontant à plus de 10 ans. Une formation d'un jour et demi avec certification BLS est planifiée pour janvier 2017.

Au total, les collaborateurs de l'Office dentaire ont bénéficié de 53.5 jours de formation pour l'année 2016.

Fermeture du cabinet dentaire de Saint-Roch et création du cabinet dentaire des Terreaux

En 2014, l'état des lieux effectué pour l'un des cabinets dentaires avait conduit à la décision de devoir le déménager, dès que possible, sur un autre site plus à même de permettre de l'aménager dans le respect des normes actuelles de conformité. Le déménagement du cabinet dentaire, espéré pour 2015, a été reporté à juillet 2016. Le nouveau cabinet dentaire a été installé dans un local, dont l'aménagement en tant que cabinet dentaire, a dû être entièrement créé. Cette démarche a donné lieu à une remarquable collaboration entre le SSPR et le SLG, lequel a coordonné et supervisé l'ensemble des travaux réalisés. Ce nouveau cabinet dentaire a pu ouvrir pour la rentrée scolaire 2016-2017, à satisfaction des professionnelles du cabinet et des usagers.

La salle attenante au cabinet dentaire a pu être aménagée pour accueillir les bureaux des deux prophylaxistes éducatrices en santé bucco-dentaire.

Santé et sécurité au travail

Le renouvellement des sièges des assistants dentaires, dentistes et dentistes orthodontistes s'est poursuivi en fonction des souhaits des collaborateurs pour accroître l'ergonomie de leur poste de travail au fauteuil du patient.

Les armoires hautes de classement de dossiers, non homologuées et à risque de basculer sur les collaborateurs, ont été progressivement remplacées.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Prophylaxie éducation à la santé bucco-dentaire

Pour l'année scolaire 2015-2016, les deux prophylaxistes sont intervenues dans 431 classes soit auprès de 7'738 élèves. Elles ont également mené 23 séances de brossages collectifs auprès de 533 élèves. Avec la création de nouvelles classes au primaire, les sollicitations des prophylaxistes pour des interventions en classes sont en augmentation.

Inscriptions à l'Office dentaire

Le nombre d'enfants de 1P qui ont été inscrits à l'Office dentaire, relativement stable, est en légère progression :

- sur les 1'368 enregistrés en 1P pour l'année scolaire 2015-2016, ils étaient 790 à être inscrits à l'Office dentaire, soit 57.75% ;
- sur les 1'241 enregistrés en 1P pour l'année scolaire 2016-2017, ils sont 759 à être inscrits à l'Office dentaire, soit 61.16%.

Cabinet d'orthodontie

Après un fléchissement de l'activité en 2015 suite au départ du second orthodontiste, à l'engagement différé d'un nouvel orthodontiste et à un arrêt maladie de la responsable du cabinet, l'activité est en phase de reprise nette depuis le second semestre 2016. Ce cabinet compte 390 patients en file active. Le délai d'attente pour un premier rendez-vous est actuellement d'environ trois mois.

Cabinets dentaires

Des fluctuations d'activité ont été objectivées sur certains cabinets pour l'année 2016. Elles sont susceptibles d'être en lien avec la nouvelle répartition des cabinets répondants pour les différents établissements scolaires. Une seconde année d'observation est nécessaire pour en faire l'analyse.

Demandes d'aides financières individuelles

Sur l'année 2016, 111 demandes de « réductions d'honoraires » ont été examinées (contre 98 en 2015). Le montant total des « aides individuelles » accordées correspond, en référence aux devis établis, à la somme globale de CHF 51'342.-. Ce montant est en légère progression. L'augmentation de la valeur du point planifiée pour 2017, devrait avoir pour effet de confirmer cette tendance. En raison de l'évolution favorable de l'état bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire en région lausannoise, les soins dentaires nécessaires sont progressivement plus modestes et donc moins coûteux.

Pour les familles à faible revenu, la possibilité de bénéficier de réductions d'honoraires peut contribuer à favoriser la prise en charge et la réalisation des soins dentaires chez les enfants.

Notons que des familles renoncent ou diffèrent la réalisation des soins dentaires pour leurs enfants, non pas en raison de faibles revenus, mais d'un niveau d'endettement très élevé. Ce constat soulève la question de l'intérêt d'une assurance dentaire obligatoire pour les enfants ou, à défaut, de la possibilité pour les enfants de bénéficier d'un accès non facturé aux soins dentaires.

En cas de bouche très négligée avec caries multiples, la tendance actuelle consiste, quand cela est possible, à orienter les jeunes enfants vers des prises en charge réalisées sous anesthésie type Meopa. Cette modalité de prise en charge n'existe pas dans le cadre de l'Office dentaire.

DÉPISTAGE DENTAIRE SCOLAIRE ANNUEL

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage dentaire scolaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois s'est déroulée de septembre à décembre. Les résultats de ce dépistage, avec classification de l'état bucco-dentaire en quatre catégories, constitue un indicateur fiable de l'état de santé bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire.

Les pourcentages enregistrés à Lausanne dans les différentes catégories (classes I à IV) restent relativement stables en comparaison de ceux enregistrés en 2015 (respectivement 56, 26, 16 et 1.8%). Habitudes de vie mais aussi renforcement des comportements favorables à une bonne hygiène bucco-dentaire contribuent certainement à ces bons résultats.

La problématique des enfants dont l'état bucco-dentaire relève de la classe IV persiste, avec des fluctuations (1.8% en 2015, 1.4% en 2016) mais se maintient à un taux élevé pour cet état bucco-dentaire chez des enfants. Les démarches visant à promouvoir un bon état de santé bucco-dentaire chez les enfants sont à renforcer.

Limites du dépistage : en cas de repérage d'un enfant dont l'état bucco-dentaire nécessite des soins, ce dépistage ne permet pas de garantir que l'enfant en bénéficiera. L'information est transmise aux parents ; la prise en charge de l'enfant dépend donc notamment de la décision de ceux-ci.

Visites de dépistage – tableau récapitulatif 2016

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Dépistages	Catégorie			
					I	II	III	IV
Classes primaires	397	7'537	353	7'184	4'224	1'503	1'316	141
Classes secondaires	328	6'090	241	5'849	3'402	1'579	826	42
Classes privées	14	155	9	146	104	2	40	0
Institutions spécialisées	45	364	28	336	182	100	48	6
Belmont	16	317	7	310	241	39	29	1
Total	800	14'463	638	13'515	8'153	3'223	2'259	190

Catégorie I:	Sans carie, ni obturation	60%	Elèves inscrits à l'Office dentaire	39%
Catégorie II:	Sans carie, avec obturations	24%		
Catégorie III:	Avec caries	16%		
Catégorie IV:	Bouches négligées	1.4%		

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

MISSION

- les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, évaluations et/ou bilans, propositions d'interventions, suivis et/ou traitements
- ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignants et les directions
- les spécialistes PPLS sont au service du développement de chaque enfant afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction et secrétariat SPS	4.25	3.65	4.25	4.25
Logopédistes	16.10	15.40	16.10	15.90
Psychologues	14.20	14.20	14.20	13.95
Psychomotricien-ne-s	6.25	6.55	6.25	6.55
Total service	40.80	39.80	40.80	40.65

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction et secrétariat SPS	5	3.65	6	4.25
Logopédistes	23	15.40	23	15.90
Psychologues	22	14.20	21	13.95
Psychomotricien-ne-s	9	6.55	9	6.55
Total service	59	39.80	59	40.65

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	0		0	
Total service	0		0	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	4	2

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	3
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	4

Stagiaires

En 2016, le Service a pris en charge deux stagiaires psychologues, une stagiaire logopédiste et deux stagiaires psychomotriciens, pour des stages de longue durée, en principe sur une année scolaire en partenariat avec les institutions de formation (universités, HES). Par ailleurs cinq stagiaires ont également été accueillies pour une courte durée.

Apprenti

Un apprenti employé de commerce voie E commence sa formation en 1^{er} année.

SITUATION GÉNÉRALE

Les années se suivent et se ressemblent, la transition dure et s'enlise. La loi cantonale sur la pédagogie spécialisée (LPS) n'est toujours pas entrée en application, un recours au Tribunal fédéral est pendant. L'avenir des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire n'est pas clair, ni le sort de la région Lausanne dans la future organisation cantonale.

A l'interne, pour l'ensemble des professionnels du SPS, le projet Equitas a induit des inquiétudes qui se sont amplifiées en fin d'année, nécessitant un accompagnement accru de la part du Service.

Mais cela n'a pas empêché la poursuite de toutes les activités thérapeutiques pour les enfants, adolescents et familles lausannoises qui le sollicitent. Face à l'afflux de demandes, le SPS gère avec tout le professionnalisme nécessaire, les réponses aux parents et à l'école afin d'offrir des prestations de qualité.

Au niveau clinique, deux projets ont été particulièrement développés. Le premier est l'extension d'un groupe de gestion du stress mis en place pour des élèves de 7-8^e et de 10^e-11^e et le lancement d'une recherche menée avec la HEP pour évaluer l'efficacité de ce module. Le second est la prise en compte de la question de la radicalisation liée à l'islam de mineurs puisque cette problématique est apparue en cours d'année. Un immense travail d'information, de formation, de réflexion, de coordination et d'élaboration a été nécessaire. Deux psychologues du Service se sont portés volontaires pour rencontrer des familles concernées par des questions de radicalisation.

ANALYSE DES PRATIQUES ET STATISTIQUES

Le SPS accueille chaque année plus de garçons que de filles, c'est encore le cas (tableau 1) avec un rapport classique de 60% / 40%.

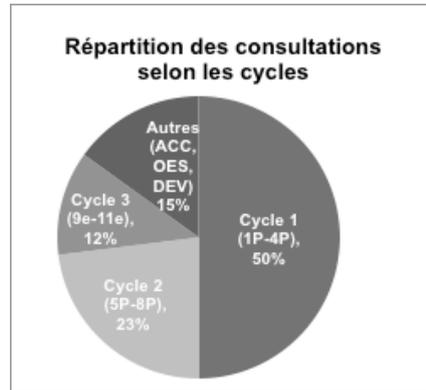
Tableau 1

F	832	40%
M	1'255	60%
Total	2'087	100%

Cela continue d'illustrer ce que les pédagogues connaissent largement : le développement cognitivo-émotionnel des filles est dans l'ensemble plus rapide et posé que celui des garçons et ceci au moins jusqu'à l'adolescence.

Qu'en est-il de la répartition des consultations en fonction des trois cycles Harmos ? (graphique 1) La moitié des enfants vus sont au premier cycle, le reste se répartissant entre les autres cycles et les classes particulières (ACC, OES, DEV).

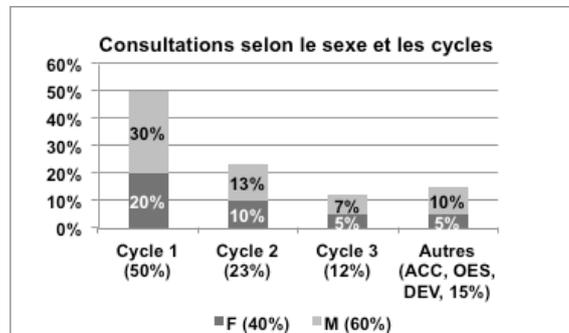
Graphique 1



Cela montre l'importance des quatre premières années scolaires et du besoin des pédagogues et des parents d'être épaulés quand nécessaire par des professionnels dans leurs tâches auprès des enfants.

Lorsqu'on analyse la proportion des sexes pour chaque cycle (graphique 2), on ne s'étonnera pas de retrouver une claire majorité de garçons parmi les consultations d'enfants du cycle 1 (30% contre 20% pour les filles), avec un ratio qui tend à s'équilibrer davantage pour les deux autres cycles. En résumé, être un garçon au premier cycle est plus délicat que d'être une fille dans ce cycle.

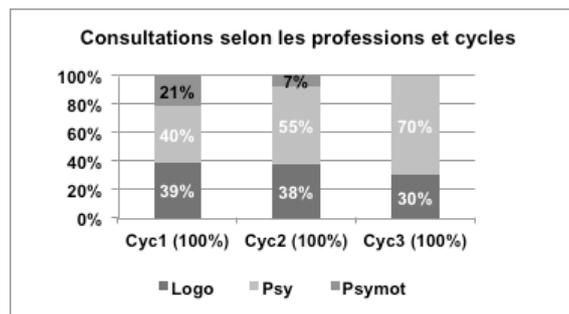
Graphique 2



Restons dans l'observation des caractéristiques liées aux cycles, mais cette fois en fonction des trois professions du service (graphique 3).

On observe une progression importante (de 40 à 70%) au cours des cycles de la part des psychologues dans les consultations (non en chiffres absolus, mais en proportion pour chaque cycle), alors que la proportion est inverse pour les psychomotriciens.

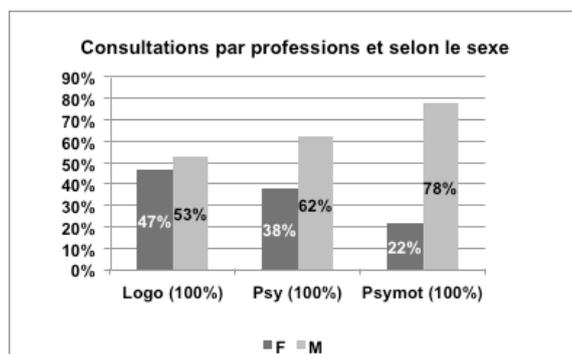
Graphique 3



Une façon de le comprendre est de dire que le travail d'élaboration psychique à proprement parler, se fait préférentiellement lorsque les bases du langage et de la pensée sont suffisamment établies. Cela n'enlève rien, au contraire, à l'importance d'approches plus globales (psychomotricité), ou plus instrumentales (logopédie) dans la petite enfance.

Y a-t-il aussi une différence de proportion de consultation des garçons et des filles en lien avec les professions ? La réponse est clairement oui si l'on observe le graphique 4. Tous âges confondus ce sont les garçons qui sont presque quatre fois plus présents que les filles chez les psychomotriciens (78% / 22%). Les logopédistes par contre ne sont pas très loin de la parité (53% / 47%). Les psychologues quant à eux voient aussi une majorité de garçons (62% / 38%). Le nombre total de consultants garçons étant supérieur à celui des filles on l'a vu, nous avons logiquement une prédominance de garçons dans les consultations de chaque profession, bien que cette prédominance varie beaucoup d'un groupe professionnel à l'autre. D'un côté, les garçons jeunes consultent plus souvent et de l'autre, les psychomotriciens voient en préférence les enfants des petites classes ; ces deux caractéristiques se combinent alors pour aboutir au ratio marqué de 78% / 22%.

Graphique 4



CONCLUSION

L'année 2017 sera celle des transformations. Les changements annoncés depuis des années au Canton devraient se concrétiser, nous l'espérons dans un climat de confiance. L'intégration du SPS dans une région centre de pédagogie spécialisée (PPLS et enseignement spécialisé, Lausanne et Crenol) sera un des enjeux majeurs.

L'adaptation des prestations aux nouvelles mesures, structures et terminologies introduites par la LPS devra se faire dans le respect des identités professionnelles et des réalités de terrain (dans les établissements scolaires lausannois) en sachant déjà que les moyens seront limités. Les défis ne manqueront pas et s'annoncent passionnants !